



Editorial

ALORS que notre Conseil fête ses vingt années d'existence, le nouveau Gouvernement – à travers sa récente déclaration de politique générale – offre une reconnaissance très forte à la qualité des travaux du Conseil en l'associant étroitement aux priorités de son mandat. Grâce à l'investissement de chacun des interlocuteurs sociaux et de l'équipe du Secrétariat tout entier, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale est, et entend rester, l'interlocuteur de référence pour toutes les matières qui touchent à la réalité sociale et économique de Bruxelles.

Que ce soit sur les matières transférées du fédéral, près d'un milliard et demi pour les seules matières emploi et allocations familiales, la coopération interrégionale en matière de mobilité, d'urbanisme et de développement économique, ou encore les indispensables passerelles à jeter avec les communautés sur l'enseignement, aucun dossier chaud de la législature n'aboutira sans notre support actif et volontaire. Le Conseil répondra présent sur toute la ligne.

Attirons un instant le regard sur l'alliance emploi-enseignement qui nous semble, à nous interlocuteurs sociaux, être la clé de voûte de l'ensemble du programme du nouveau

Gouvernement. Avec un taux de chômage de plus de 20%, un nombre de jeunes qui sortent de l'école sans diplôme, les difficultés d'embauche que rencontrent tous les types de discrimination, point n'est besoin de noircir encore le tableau pour appeler enfin à une action rapide et efficace. Stoppons cette machine infernale et relançons l'économie !

Le timing proposé, à travers le Comité bruxellois de concertation économique et sociale, est serré. Très ! L'enjeu est crucial et les attentes énormes. S'il fallait formuler des indicateurs, les interlocuteurs sociaux se retrouveront rapidement sur des objectifs de croissance et de création d'emplois, de réduction du taux de chômage et plus singulièrement celui des jeunes. Ils passent très certainement par un meilleur enseignement, adapté à la situation socio-économique des Bruxellois. Au travail !



Olivier Willocx – Président

Actualités

20 ans du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social a fêté le 13 octobre 2014 ses vingt années d'existence.

L'événement s'est déroulé dans l'hémicycle du Parlement bruxellois en présence de plus d'une centaine d'invités.

Ils ont visionné les deux « capsules » que le Conseil a fait réaliser sur l'expérience de concertation économique et sociale vécue par des Jeunes bruxellois, « coachés » par des membres expérimentés du Conseil. Vous trouverez dans ce journal les témoignages de deux jeunes qui se sont prêtés à cet exercice.

Cette concertation portait sur la mobilité à l'horizon 2040. Elle a débouché sur un avis rendu par les jeunes qui fut remis officiellement par la Présidente-Jeunes bruxellois aux deux ministres présents.

Ils ont pu assister, ensuite, à une conférence de Jean Faniel, Directeur général du CRISP relative à « L'avenir de la concertation sociale régionale ».

Enfin, le Ministre-Président Rudi Vervoort et le Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Didier Gosuin, se sont exprimés sur l'importance qu'ils accordent à la concertation sociale à Bruxelles.

Une réception a clôturé l'événement.

Les prochains Débats du Conseil

Le 22 Janvier 2014 : **Le baromètre des entreprises sociales en Belgique**, avec Sybille Mertens, Professeur HEC-ULg et Centre d'Economie Sociale, Chaire Cera "Cooperative and Social Entrepreneurship".

Le 26 février 2014 : **Les soins résidentiels pour personnes âgées en Belgique** : projections 2011-2025, avec Karel van den Bosch, expert au Bureau fédéral du Plan.

S O M M A I R E

1

Editorial

Actualités du Conseil

- 20 ans du Conseil économique et social
- Les prochains Débats du Conseil

2-8

Dossier

- Le tourisme en Région de Bruxelles-Capitale

9-12

Focus

- 20 ans du Conseil : témoignages de 2 jeunes
- Stage de transition : premier plan
- Sommet social extraordinaire
- Agriculture urbaine et périurbaine

13

Les avis du Conseil

- émis entre le 25 avril 2014 et le 19 septembre 2014
- Avis d'initiative du Comité consultatif du commerce extérieur

14-15

Les Débats du Conseil

- L'entrepreneuriat féminin en Région de Bruxelles-Capitale : une opportunité et un double défi. par **Inès de Biolley**
- Les enjeux du vieillissement de la force de travail. par **Vincent Vandenberghe**

16

Les Brèves

- Mon diplôme.be : un nouveau site internet pour doper les équivalences de diplômes
- eDiv : un outil de gestion de la diversité dans l'entreprise
- Suivi du Colloque du Conseil consacré au double défi international de Bruxelles

www.ces.irisnet.be



Le tourisme en Région d

INTRODUCTION

Le thème choisi pour le dossier de ce numéro du Journal est le tourisme. Ce choix ne doit rien au hasard.

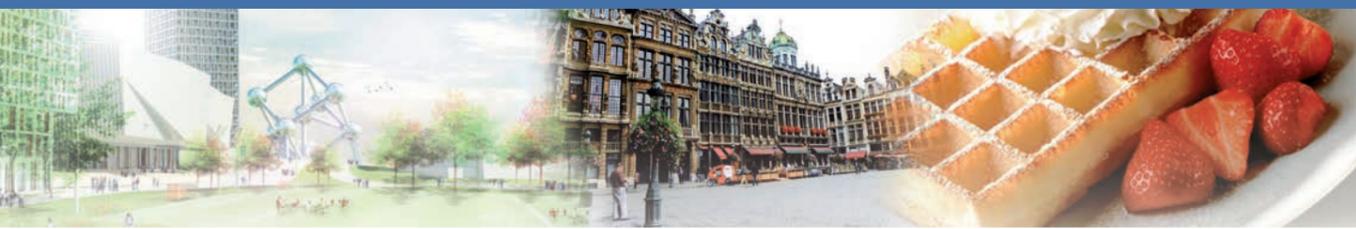
La compétence du tourisme, exercée auparavant par les Communautés, a été régionalisée lors de la sixième réforme de l'Etat. Les négociateurs de l'accord institutionnel ont estimé que le tourisme représentait « une compétence économique essentielle pour le développement et la diversification économique des Régions ainsi qu'une source importante d'emplois peu délocalisables ». Le tourisme fait donc partie depuis le 1er juillet 2014 des matières économiques exclusives des Régions (cf. article 6, §1er, VI, 9° de la Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles). La Région de Bruxelles-Capitale se retrouve pleinement compétente en la matière sans préjudice du maintien des compétences pour les Communautés en ce qui concerne la promotion de Bruxelles au niveau national et international.

Le Gouvernement bruxellois nouvellement en place souligne, dans sa déclaration de politique générale, que la sixième réforme de l'Etat constitue une opportunité pour la Région de Bruxelles-Capitale de poursuivre la spécialisation de son économie régionale dans certains secteurs porteurs pour l'avenir de Bruxelles.

Le tourisme fait assurément partie de ceux-ci. L'accord de Gouvernement pour la période 2014-2019, comme le Plan régional de développement durable (PRDD) avant lui, font du secteur touristique l'un des leviers stratégiques de la politique économique et d'emploi bruxelloise. Le tourisme présente en effet un fort potentiel de croissance et d'emploi au regard, d'une part, de l'augmentation de la demande touristique existante dans la Région et, d'autre part, de l'extension de l'offre touristique planifiée sous cette législature, notamment dans la zone du Pentagone et du Heysel.

Notre objectif au travers de ce dossier sera d'abord de définir ce qu'est le tourisme et d'appréhender sa réalité à Bruxelles. Nous nous pencherons ensuite sur les chantiers bruxellois à venir en matière de politique touristique.





e Bruxelles-Capitale

DÉFINITIONS

LE TOURISME

Il existe plusieurs définitions du tourisme⁽¹⁾. Celle qui figure dans le Compte satellite du tourisme jouit d'une certaine autorité car elle a été développée en 2001 par quatre organisations internationales de premier plan : la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Selon celle-ci, « Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité. »

Les termes employés (« activités déployées par des personnes ») indiquent que les occupations des « visiteurs » se trouvent à la base de l'activité touristique. La définition privilégie ainsi l'approche par la demande en envisageant l'activité des visiteurs comme une activité de consommation de biens et services. C'est cette consommation qui est au centre de l'étude économique du tourisme.



LE VISITEUR

La notion de visiteur est centrale dans la définition des activités touristiques. Selon l'ONU et l'OMT, le visiteur est « toute personne qui se déplace vers un lieu situé en dehors de son environnement habituel pour une durée inférieure à douze mois et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité.⁽²⁾ »

La distinction entre le visiteur et les autres voyageurs réside dans le rapport subjectif qu'il entretient avec le lieu où il se déplace : ne sera considéré comme un touriste que l'individu qui se déplace en dehors de son environnement habituel. Les limites géographiques de cet environnement correspondent à l'espace au sein duquel « un individu se déplace pour les activités de sa vie courante.⁽³⁾ » cet espace peut être appréhendé de deux manières : soit par la fréquence des déplacements, soit par la distance effectuée. Ainsi, les lieux fréquemment visités par une personne seront considérés comme faisant partie de son environnement habituel même s'ils sont relativement éloignés de son lieu de résidence. Quant aux endroits situés à proximité du lieu de résidence d'un individu, ils feront partie de son environnement habituel même s'il ne les visite pas fréquemment.

En ce qui concerne la durée du séjour d'un visiteur dans un même lieu, elle devra, pour être considérée comme touristique, être inférieure à douze mois consécutifs. Lorsqu'un individu séjourne plus d'une année à un même endroit, ce dernier devient partie intégrante de son environnement habituel et l'individu ne peut plus y être considéré comme un visiteur. La durée du déplacement permet également de distinguer deux types de visiteurs : les touristes qui passent une ou plusieurs nuits à l'endroit visité et les visiteurs d'un jour, également appelés excursionnistes, qui, eux, n'y passent pas la nuit.

LES TYPES DE TOURISTES

Dans le langage courant, le touriste est généralement associé à l'individu qui voyage pour le plaisir ou les vacances. En réalité, les motivations des visiteurs dépassent largement le seul cadre de la détente. C'est pourquoi les Nations-Unies recommandent d'étendre le vocable de « touriste » à tous les individus qui voyagent pour un autre motif que celui « d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité⁽⁴⁾ ».

En fonction du motif principal de leur visite, les touristes et excursionnistes peuvent être classés dans différentes catégories : loisir, visite à des proches, affaires, soins de santé, pèlerinage, etc. Néanmoins, malgré la variété de motifs justifiant un déplacement de type touristique, il est courant de diviser l'ensemble des touristes en deux catégories principales suivant qu'ils se déplacent pour affaires ou pour leurs loisirs.

Bruxelles, contrairement aux deux autres Régions, est caractérisée par la prédominance du tourisme d'affaire sur le tourisme de loisirs. En 2013, les nuitées d'affaires ont ainsi représenté 52,5% du total de toutes les nuitées dans les hébergements bruxellois⁽⁵⁾.

D'autres moyens de classification étrangers aux motifs du déplacement peuvent se révéler utiles pour les études sur le tourisme. Citons notamment la segmentation des visiteurs en deux catégories selon qu'ils sont ressortissants du pays visité ou non. Dans le premier cas, on parlera de visiteurs internes, dont le pays de résidence est celui qui est visité alors que dans le second cas, on parlera de visiteurs internationaux, dont le pays de résidence est différent du pays visité.

En Région de Bruxelles-Capitale, comme dans les autres Régions du pays, les visiteurs internes constituent le groupe de touristes le plus important. Toutefois, alors qu'en Wallonie et en Flandre, les Belges représentent plus de la moitié des touristes, à Bruxelles, cette proportion n'atteint que 19%⁽⁶⁾.

LE TOURISME MICE

MICE est l'acronyme de « Meetings, Incentives, Conferencing & Exhibitions ». Ce terme, fréquemment utilisé en anglais, est devenu courant dans la littérature sur le tourisme, y compris en français. Le tourisme MICE recoupe assez bien la catégorie du tourisme d'affaire⁽⁷⁾. Il est d'ailleurs souvent opposé dans la littérature anglophone à « loisir », qui signifie loisir.

Le tourisme MICE est un type de tourisme planifié et qui rassemble des grands groupes de visiteurs dans un but particulier. Il est généralement centré sur un thème ou un sujet précis, un groupe d'intérêt, ou une profession. Il peut également comporter un objectif de formation. Il constitue en lui-même un sous-secteur spécialisé du tourisme avec ses propres pratiques et ses événements particuliers. Afin d'éviter les confusions liées à l'acronyme, certains spécialistes recommandent d'utiliser les termes « Meeting & Events industry » (Industrie du meeting et des événements) plutôt que MICE.

Le tourisme MICE est particulièrement important pour la Région de Bruxelles-Capitale en raison de la présence sur le territoire régional de plusieurs organisations internationales et en particulier des institutions européennes.

Le Plan régional de développement durable insiste sur la dimension internationale de Bruxelles qui fait d'elle la cinquième ville d'affaires la plus importante en Europe, après Londres, Paris, Francfort et Barcelone. Selon le PRDD, le tourisme MICE est motivé à hauteur de 75% par la présence des institutions européennes à Bruxelles. Il génère quelque 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires (soit 2,5% de l'activité économique régionale) et 25.000 emplois directs et indirects, dont les 3/4 sont occupés par des Bruxellois.

D'après le classement de l'« Union des Associations Internationales » (UIA), Bruxelles est la première ville européenne et la deuxième ville mondiale de congrès. Les critères pris en compte par l'UIA pour comptabiliser les congrès exigent que 300 participants au moins prennent part à la réunion, qu'au moins cinq nationalités soient représentées et que 40% des participants soient de nationalité étrangère ; la réunion doit durer au moins trois jours. Selon ces critères, Bruxelles a accueilli 436 congrès, soit 4,1% de part du marché mondial. Ainsi, Bruxelles arrive en deuxième position derrière Singapour (994 congrès organisés), et devant Vienne (318), Séoul (242) et Tokyo (228). Selon les critères moins exigeants de l'« International Congress and Convention Association » (ICCA), Bruxelles se classe à la 21^{ème} place mondiale des villes de congrès.

(1) Commission des communautés européennes (Bureau statistique), Nations-Unies (Division de statistiques), OCDE et OMT : « Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le Cadre conceptuel », 2001.

(2) Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, « Recommandations sur les statistiques du tourisme », 1994.

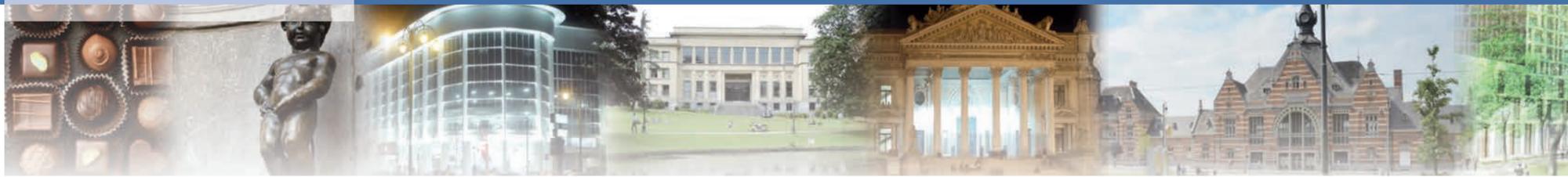
(3) Compte satellite du tourisme, 2001.

(4) Recommandations sur les statistiques du tourisme, 1994.

(5) Rapport annuel de l'Observatoire du tourisme à Bruxelles 2013.

(6) Rapport annuel de l'Observatoire du tourisme à Bruxelles 2013.

(7) En réalité, le tourisme MICE et le tourisme d'affaires ne se rejoignent pas complètement. Ainsi, les « Incentive travels », voyages généralement offerts par une entreprise en guise de récompense à un employé performant sont davantage liés à la catégorie du tourisme de loisirs qu'à celle du tourisme professionnel ou de formation.



STATISTIQUES : LE TOURISME DANS LE MONDE ET À BRUXELLES

Avant d'aborder les données relatives au tourisme en Région de Bruxelles-Capitale, nous allons présenter un aperçu de quelques chiffres clés au niveau mondial, européen et belge.

Au niveau mondial

Selon les statistiques de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)⁽⁸⁾, **1 milliard 87 millions de touristes internationaux** ont voyagé en 2013. Cela représente 52 millions de touristes en plus (+ 5%) que durant l'année 2012, année historique qui avait vu le nombre de visiteurs internationaux dépasser le seuil du milliard. Par rapport à 2003, année au cours de laquelle 690 millions de touristes internationaux avaient été recensés, cela signifie une **hausse de 397 millions de voyageurs en 10 années**, soit + 63%.

Toutes les régions du monde ont enregistré une hausse du nombre de visiteurs internationaux, sauf le Moyen-Orient qui reste stable avec 52 millions de touristes. Celles qui ont le plus progressé sont l'Asie et Pacifique (+ 6%), l'Afrique (+ 6%) et l'Europe (+ 5%). **L'Europe reste**, de loin, la région la plus visitée par les touristes internationaux : avec un total de **563 millions de visiteurs en 2013**, elle représente à elle seule 52% des arrivées internationales de touristes. Elle est suivie de l'Asie et Pacifique : 248 millions de touristes internationaux (23% du volume mondial) ; et des Amériques : 169 millions (15% du total). L'Afrique et le Moyen-Orient ne représentent chacun que 5% du volume de touristes internationaux.

Les prospectives de l'OMT prévoient que le nombre de touristes internationaux s'élèvera pour **2020 et 2030, respectivement à 1 milliard 360 millions et 1 milliard 810 millions** ; la part européenne dans les arrivées internationales de touristes devrait, quant à elle, s'amenuiser au profit des autres régions : 46% en 2020 et 41% en 2030.

Au niveau européen

Selon l'agence de statistique européenne⁽⁹⁾, les résidents de l'Union européenne ont effectué **1,2 milliards de séjours touristiques** (d'au moins une nuit) en 2012.

Ces séjours ont été **motivés à 48% par des loisirs** ; à 35% par des visites à des proches ; 13% par des affaires ; et 4% par d'autres motifs.

Le **moyen de transport le plus utilisé est la voiture** (particulière ou de location) : 65% des séjours ont été réalisés en voiture, le reste en avion (15%), en train (12%), en bus (6%) et en bateau (2%).

Les **résidents européens ont nettement privilégié l'Europe** comme destination : 85% des séjours effectués à l'étranger en 2012 l'ont été dans un autre pays de l'Union européenne ; 4,9% en Asie et en Océanie ; 4,1% en Afrique ; 3,8% en Amérique du nord ; et 1,9% en Amérique du Sud.

L'Espagne, la France et l'Italie sont les trois premiers pays dans lesquels les résidents UE ont séjourné. L'Espagne est dans le top 3 des destinations à l'étranger des résidents de 11 Etats membres.

En 2012, les résidents belges ont effectué 12,4 millions de séjours touristiques d'une nuit au moins⁽¹⁰⁾. **77,5% de ces séjours ont été réalisés à l'étranger**, ce qui fait de la Belgique le deuxième pays de l'Union en proportion des séjours à l'étranger. Cela représente à titre indicatif plus de trois fois la moyenne européenne, qui est de 24%. Les trois destinations favorites des Belges à l'étranger sont la France, l'Espagne et les Pays-Bas. La Belgique, quant à elle, figure uniquement dans le top 3 des destinations des résidents luxembourgeois.

Au niveau belge

La fréquentation touristique

• **La Région de Bruxelles-Capitale**, qui représente un peu plus de 10% de la population belge, accueille beaucoup plus de touristes que les deux autres Régions proportionnellement à sa population : le ratio nombre d'arrivées/habitants est de 2,8 alors qu'il est de 1,3 pour la Flandre et de 0,8 seulement pour la Wallonie.

• La situation est comparable en ce qui concerne le nombre de nuitées même si le ratio nombre de nuitées/habitants est un peu moins déséquilibré : 5,2 en Région de Bruxelles-Capitale ; 3,6 en Flandre ; 1,8 en Wallonie. Cela s'explique par le fait que la durée moyenne d'un séjour touristique est plus courte à Bruxelles que dans les deux autres Régions : elle est en moyenne de 1,9 nuits alors qu'elle est de 2,8 nuits en Flandre et de 2,3 nuits en Wallonie.

• **En Flandre**, la réalité touristique est différente selon que l'on distingue la Côte, les villes d'art et les régions flamandes⁽¹⁴⁾ : la Côte par exemple ne représente que 17% des arrivées touristiques mais elle totalise 31% des nuitées. Les séjours à la Côte sont donc des séjours d'une durée plus longue, alors que les villes d'art flamandes connaissent davantage le tourisme d'un jour.

• **En Wallonie**, la réalité touristique varie selon les Provinces⁽¹⁵⁾ : en termes d'arrivées, Liège (33%) devance le Luxembourg (26%), le Hainaut (17%), Namur (15%) et le Brabant Wallon (9%) ; en termes de nuitées par contre, la Province du Luxembourg (32%) est en tête juste devant Liège (32%) mais loin devant Namur (16%), le Hainaut (14%) et le Brabant wallon (6%). Les Provinces de Luxembourg et de Liège sont donc les locomotives du tourisme wallon, loin devant les trois autres.

Fréquentation 2012	Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées	Durée moyenne du séjour
Bruxelles ⁽¹¹⁾	3.165.092 22,5%	5.978.378 16,9%	1,9
Flandre ⁽¹²⁾	8.153.523 58,1%	23.174.362 65,3%	2,8
Wallonie ⁽¹³⁾	2.720.471 19,4%	6.328.154 17,8%	2,3
Belgique	14.039.086	35.480.894	2,5

La nationalité des touristes⁽¹⁶⁾ (top 5)

• Les touristes en Belgique sont d'abord des touristes internes, cela se vérifie dans les trois Régions du pays. La part des touristes belges varie par contre fortement entre les Régions : à Bruxelles, moins d'un cinquième des touristes (19%) est de nationalité belge alors que cette part dépasse la moitié en Flandre (51%) et en Wallonie (58%).

• La part des Américains, Néerlandais, Italiens, Japonais et Russes, qui complètent le top 10 des nationalités de touristes à Bruxelles, est supérieure à la part des Belges (20%). En plus de ces dix nationalités, six autres pays représentent plus d'un touriste sur cent : la Suisse, la Chine, la Pologne, le Canada, la Suède et le Brésil.

• Par ailleurs, le tourisme bruxellois est beaucoup plus international que celui des deux autres Régions : si l'on additionne les parts des cinq premières nationalités, on arrive à 90% en Wallonie, à 82% en Flandre mais seulement à 53% à Bruxelles.

• Les touristes néerlandais sont sous-représentés à Bruxelles en comparaison avec les deux autres Régions. Alors qu'ils constituent la seconde nationalité en Wallonie, en Flandre et même à l'échelle du pays, ils n'arrivent qu'en septième position à Bruxelles.

Nationalité 2012	Première	Deuxième	Troisième	Quatrième	Cinquième
Bruxelles	Belges 19%	Français 13%	Britanniques 8%	Espagnols 7%	Allemands 6%
Flandre	Belges 51%	Néerlandais 12%	Allemands 7%	Français 6%	Britanniques 6%
Wallonie	Belges 58%	Néerlandais 14%	Français 10%	Allemands 4%	Britanniques 4%
Belgique ⁽¹⁷⁾					



(8) OMT, Rapport annuel 2013.

(9) Eurostat, 27 juin 2014.

(10) Ces données sont celles d'Eurostat.

(11) Rapport annuel 2012 de l'Observatoire du tourisme à Bruxelles.

(12) Toerisme Vlaanderen, Kerncijfers, 2013.

(13) Observatoire du tourisme wallon, fréquentation des hébergements en 2012.

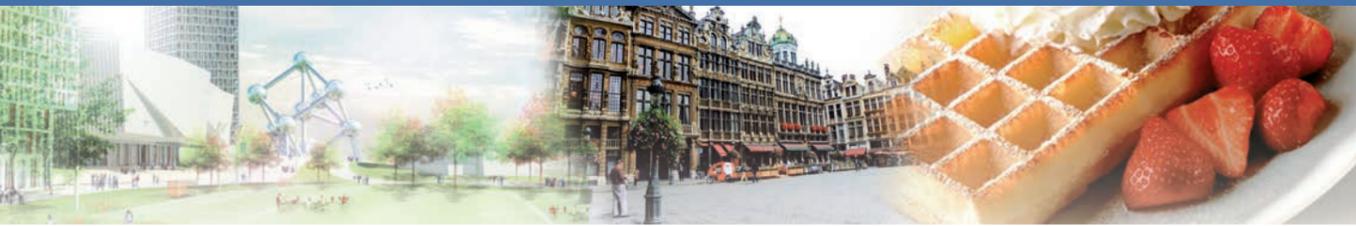
(14) Cette distinction entre les 3 types de territoire est faite par Toerisme Vlaanderen dans le rapport « Kerncijfers », 2013.

(15) Ces données sont issues des synthèses statistiques sur le site web de l'Observatoire du tourisme wallon :

<http://strategie.tourismewallonie.be/fr/l-observatoire-du-tourisme-wallon>

(16) Les données sur base de la nationalité sont calculées par rapport au nombre de nuitées.

(17) Selon les estimations du CESRBC, la répartition des touristes en Belgique par nationalité est la suivante : 47% de Belges, 11% de Néerlandais, 8% de Français, 6% d'Allemands et 6% de Britanniques.



Le tourisme à Bruxelles en 2013

Il ressort du Rapport annuel de l'Observatoire du tourisme à Bruxelles 2013 que le tourisme est reparti à la hausse l'année dernière après une pause en 2012 :

- le nombre de nuitées a progressé de 4,7% (6.271.603 nuitées en 2013) ;
- le nombre de visiteurs a progressé de 3,8% (3.290.603 visiteurs en 2013) ;
- la durée moyenne du séjour est restée stable autour de 1,9 nuitées par touriste.

La hausse constatée est surtout due à la reprise du tourisme de loisirs, dont les nuitées ont bondi de 9,1%, tandis que les nuitées professionnelles n'ont progressé que de 1,1%. La part des nuitées de loisirs est passée de 45,6% en 2012 à 47,5% en 2013; celle des nuitées professionnelles a donc baissé dans le même temps de 54,4% à 52,5%.

Les nuitées à l'hôtel ont augmenté de 4,1% et ont représenté, en 2013, presque 95% de l'ensemble des nuitées. Par ailleurs, le taux d'occupation des hôtels, en hausse de 0,4% sur la période, s'est établi à 71,3%, et ce, alors que quatre nouveaux établissements hôteliers ont ouvert leurs portes à Bruxelles.

Avec ses 6,3 millions de nuitées en 2013, Bruxelles se situe loin devant Bruges qui totalise 1,8 millions de nuitées et Anvers, 1,7 millions de nuitées. La première ville wallonne est Liège avec 400.000 nuitées.

Au sein de la Région, c'est la commune de Bruxelles-Ville qui est la championne car, avec 3.348.025 nuitées, elle représente, à elle seule, 53% des nuitées régionales. Elle est située loin devant les autres communes : Saint-Josse-ten-Noode (11%), Saint-Gilles (11%), Ixelles (8%) et Etterbeek (3%).

Enfin, l'année 2013 a été également bénéfique pour la fréquentation des musées et des attractions bruxelloises, en progrès de 10,3%.

L'emploi touristique

L'Observatoire bruxellois de l'Emploi a actualisé ses indicateurs socio-économiques relatifs au tourisme en Région bruxelloise en septembre 2014. L'approche classique partant des secteurs d'activité se révélant inappropriée, l'Observatoire a développé une méthodologie propre pour calculer le nombre d'emplois liés au tourisme à Bruxelles. Cette méthode d'estimation induite applique les « taux de touristicité » aux activités qui sont associées au tourisme : attractions, commerce, horeca, transport, divers.

L'emploi touristique salarié

Les estimations de l'Observatoire, calculées sur base des chiffres de l'emploi salarié au 31 décembre 2012, montrent que le tourisme génère **28.099 emplois salariés en Région de Bruxelles-Capitale**, ce qui représente 4,5% de l'emploi salarié régional. Ces emplois sont situés majoritairement dans le secteur horeca (52%), le transport (15%), les attractions (10%) et le commerce (7%). Les autres secteurs représentent 16% de l'emploi touristique salarié.

Les emplois touristiques bruxellois sont majoritairement des emplois masculins (55,3%). Une grande majorité de ces emplois (81,5%) relèvent du secteur privé.

L'emploi touristique indépendant

Les estimations de l'Observatoire, calculées sur base des chiffres de l'emploi indépendant au 31 décembre 2013, montrent que 6.728 indépendants (à titre principal ou complémentaire) exercent leur activité dans le « secteur » du tourisme régional, ce qui représente 7% de l'emploi indépendant en Région bruxelloise. Ces emplois indépendants sont situés majoritairement dans les secteurs du commerce et de l'horeca (56%), les professions libérales (31%), les services (8%) et l'industrie et l'artisanat (5%).

Les établissements touristiques

L'Observatoire a appliqué la même méthode aux établissements situés à Bruxelles et a estimé qu'il y avait, au 31 décembre 2012, 2.968 établissements touristiques dans la Région, ce qui représente 8,5% du total des établissements occupant des salariés. Les établissements touristiques recensés appartiennent majoritairement au secteur horeca (54%) ; viennent ensuite les secteurs des attractions (13%), du transport (12%), du commerce (11%) et divers (9%). Les deux-tiers des établissements touristiques occupent moins de cinq travailleurs.

VERS UN TOURISME D'AVENIR À BRUXELLES

La déclaration de politique générale du Gouvernement bruxellois est ambitieuse en matière de tourisme. Les autorités régionales comptent bien exploiter la politique touristique pour créer de l'emploi et de la richesse. Elles envisagent pour cela de valoriser davantage les filières de formation dans l'ensemble des métiers du tourisme et d'offrir la garantie d'un stage ou d'un emploi dans le secteur aux apprenants qui choisiraient de s'y investir. Elles prévoient aussi la création d'une plate-forme des métiers culturels, événementiels et du tourisme pour permettre à des jeunes de se spécialiser dans ces nouveaux métiers dans le cadre de contrats stables. Pour assurer la mise en place de ces mesures, le Gouvernement va initier une concertation avec les interlocuteurs sociaux sur le sujet.

Par ailleurs, le Gouvernement va procéder à une rationalisation des outils touristiques en fusionnant les institutions en charge du tourisme dans la Région. Il mettra enfin l'accent sur le développement d'infrastructures dédiées au tourisme et à l'événementiel afin de rendre la Région bruxelloise plus attractive.

La rationalisation des outils touristiques

Le Gouvernement prévoit de créer une nouvelle institution consacrée au tourisme, à la politique événementielle et au citymarketing régional afin de permettre à la Région de relever les défis à venir. Il envisage pour cela de fusionner, au 1^{er} janvier 2015, six institutions bruxelloises : Visit.Brussels, le Bureau de Liaison Bruxelles-Europe, le Brussels Major Events (BME), le Brussels Info Place (BIP), Bruxellimage et la Communication externe du SPRB.

Les six différentes institutions visées seront rassemblées au sein d'une société proche de l'entreprise publique autonome (SA de droit public), qui sera dotée d'un contrat de gestion, d'un Conseil d'administration et de direction ainsi que de commissaires du Gouvernement. Cette société nouvelle sera entièrement régionale et publique. Elle poursuivra les collaborations déjà entamées par Visit.Brussels avec le secteur privé (horeca, hôtellerie, secteur taxi ...) et associera les acteurs culturels bruxellois de manière structurelle. Elle veillera par ailleurs à encourager le déploiement d'un secteur économique actif dans les métiers de l'événementiel.

L'institution ainsi créée sera principalement financée par la réaffectation des subsides de l'ensemble des organismes actuellement en place et devrait bénéficier également des moyens apportés par la régionalisation de la « city tax » hôtelière, encore en concertation avec les communes.

Le service « tourisme » de la Région de Bruxelles-Capitale sera quant à lui pérennisé au sein du Service public régional (SPRB) et gèrera les aspects plus régaliens de la politique touristique : procédures d'agrément, guides, contrôle des subsides, des hôtels, etc.

Les grands projets de la législature en cours

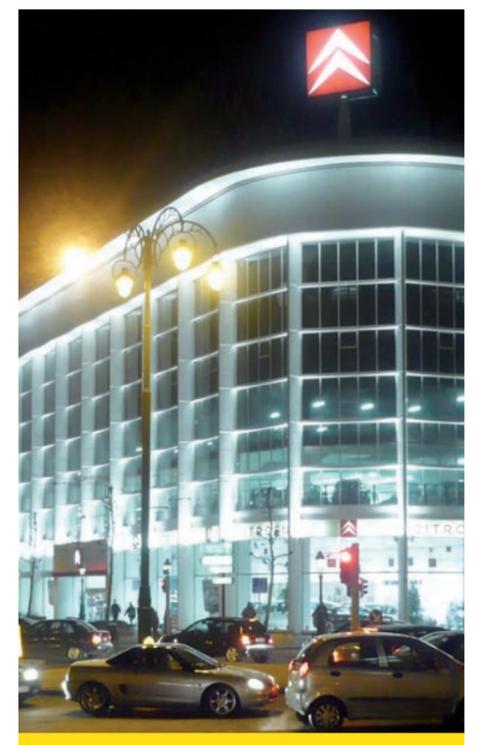
Le Gouvernement bruxellois prévoit de soutenir activement plusieurs grands projets d'infrastructure durant cette législature :

Le Musée d'Art moderne et contemporain

Les bâtiments Citroën, situés place de l'Yser, devraient accueillir, en 2017, le nouveau musée d'Art moderne et contemporain de Bruxelles. La nouvelle a été confirmée en mai dernier par le Ministre-Président Rudi Vervoort. La Région a déjà signé un préaccord avec le constructeur automobile français PSA-Peugeot Citroën afin d'installer le musée dans les bâtiments du groupe.

Grâce à ce projet d'ampleur (16.000 m² au sol), Bruxelles se dotera d'un musée emblématique, à l'image du MoMa new-yorkais ou du Guggenheim de Bilbao. Le musée abritera en effet des pièces issues des collections des Musées royaux de Belgique dont des Picasso, Dali et autres Miro, qui ne peuvent être présentées au public, faute de salles d'exposition.

Les lieux choisis pour l'implantation du musée ont deux intérêts complémentaires : d'une part, les bâtiments sont splendides et témoignent du patrimoine architectural des années trente ; d'autre part, ils sont situés dans la zone du canal, dont le Gouvernement veut faire la vitrine du redéploiement urbain.



Les bâtiments Citroën - Source : Coralie Devies



La Maison de l'Histoire européenne - Source : deliurbain.org

La Maison de l'Histoire européenne

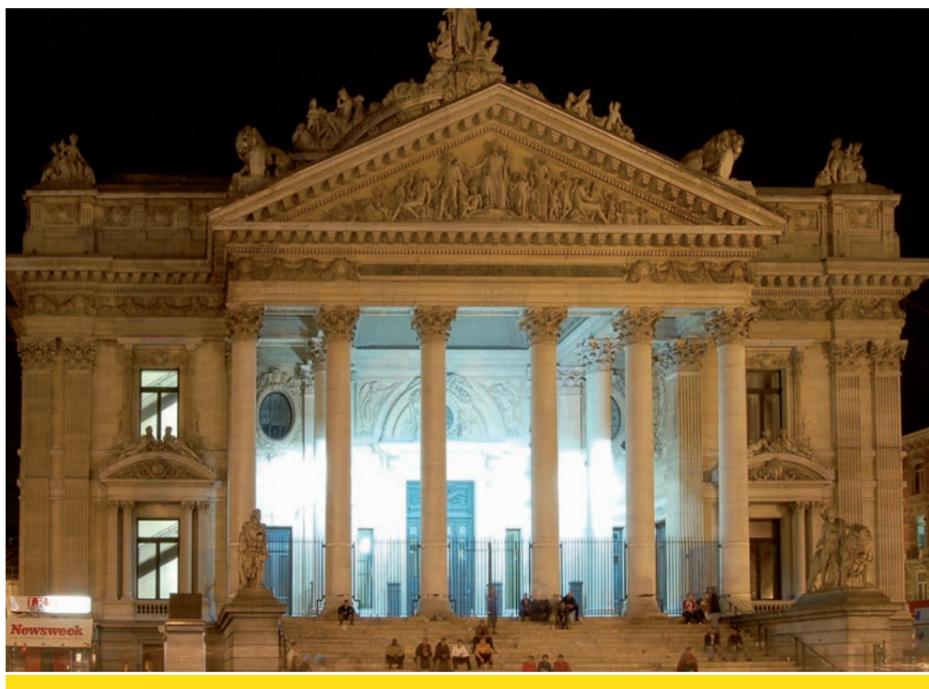
Un musée centré sur l'histoire européenne devrait ouvrir ses portes à l'automne 2015 dans le Parc Léopold, en plein milieu du quartier européen. Le projet porte le nom de « Maison de l'Histoire européenne ». Il s'installera dans le bâtiment Eastman, qui fera l'objet d'une rénovation profonde. Le Parlement européen, qui est à l'initiative du projet, a pour cela conclu avec la Région de Bruxelles-Capitale un bail emphytéotique de 99 ans. En plus de la rénovation des façades, le bâtiment sera pourvu d'une extension dans la cour et dans le toit, qui maximisera la surface d'exposition. Le bâtiment, construit en 1935, devrait conserver son aspect historique malgré la rénovation.

L'exposition permanente sera concentrée sur l'histoire européenne du XX^e siècle et sur l'histoire de l'intégration européenne. Elle présentera des points de vue et des interprétations historiques variés en respectant la diversité européenne. Elle sera par ailleurs multilingue : le contenu proposé sera traduit dans les 24 langues officielles de l'Union. Son objectif est de contribuer à la compréhension de l'histoire européenne, resituée dans un contexte international plus large, et d'enrichir le débat sur l'évolution de l'Europe et sur le processus d'intégration.

Le Temple de la Bière

Le bâtiment de la Bourse, racheté en 2012 par la Ville de Bruxelles, devrait recevoir des touristes dès le printemps 2018. D'abord pressentie pour accueillir un musée d'Art moderne, la Bourse deviendra le foyer du « Temple de la Bière ». Le projet prendra la forme d'un partenariat public-privé entre la Ville de Bruxelles et la Fédération des brasseurs belges. Vu l'emplacement central des lieux et la reconnaissance mondiale dont jouit la bière belge, les autorités bruxelloises tablent sur 400.000 visiteurs annuels, ce qui propulserait le Temple de la Bière à la cinquième place des attractions bruxelloises en termes de fréquentation.

La visite tournera surtout autour du goût et des expériences. Après une introduction sur le processus de fabrication de la bière, les touristes se promèneront dans un labyrinthe, répondront à des questions et goûteront plusieurs échantillons de bière. Sur base de leurs réponses et appréciations, ils recevront une carte avec leurs préférences en matière de bière. La visite se terminera devant le « Great Belgium Beer Wall », où les touristes pourront visualiser la diversité des bières belges et éventuellement en déguster quelques-unes.



Le bâtiment de la Bourse - Viatour



Le Musée du Train - Source : irismonument

Le Musée du Train

Le musée « Train world » ouvrira ses portes en mai 2015 juste à côté de la gare de Schaerbeek. Le bâtiment neuf de 8.000 m², qui jouxtera la salle des pas perdus de la gare historique construite en 1913 accueillera une partie de l'exposition permanente et des expositions temporaires.

Le musée constituera un hommage au riche passé ferroviaire de notre pays. C'est en effet en Belgique qu'a été inaugurée la première ligne de chemin de fer sur le continent européen : la ligne Malines-Bruxelles en 1835. Par ailleurs, Bruxelles a été la première capitale au monde à être desservie par le train. Ce musée sera également un outil de marketing unique pour le Groupe SNCB qui investit 20,5 millions d'euros dans le projet.

La scénographie du musée sera conçue par le scénariste schaarbeekois François Schuiten avec l'assistance de la société Expoduo. Elle tentera de faire vivre les machines et rendra l'endroit aussi vivant que possible. L'objectif ambitieux affiché par la SNCB est d'attirer 100.000 visiteurs par an dès la troisième année.

Le centre de congrès au Heysel

Le projet NEO, qui prévoit de réurbaniser le Plateau du Heysel pour en faire un pôle stratégique de développement international, économique, touristique et culturel, comprend la construction d'un nouveau Centre de convention de dimension internationale. Vu l'importance économique que représente le tourisme d'affaires à Bruxelles, la construction d'un tel centre constitue un atout majeur pour le développement régional.

Le futur Centre de convention comportera une salle plénière de 3.500 places et pourra accueillir 5.000 congressistes. Avec un tel projet, Bruxelles va se doter d'un espace de congrès aussi important que l'enceinte de l'ONU, à New-York.

La construction du Centre fait partie du deuxième paquet du projet NEO et le marché public européen lancé en juin 2013 ne sera attribué qu'en 2015. Quatre candidats sont encore en lice pour emporter l'offre. L'ensemble du projet NEO devrait être achevé pour l'année 2021.

En plus de ces cinq grands projets, le Gouvernement prévoit de soutenir également les projets suivant :

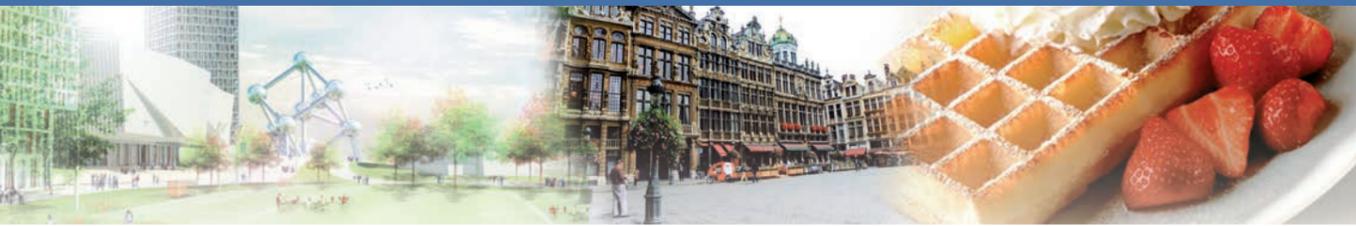
- la requalification commerciale de la zone Louise/Namur jusqu'au Sablon afin de créer une continuité urbaine et touristique attractive ;
- la construction du nouveau stade national de football au Heysel en vue d'accueillir le match d'ouverture de l'Euro 2020 ;
- l'implantation d'œuvres d'art dans l'ensemble des espaces publics bruxellois, et plus particulièrement le long du Canal et de la petite ceinture.

Au niveau de sa politique événementielle, la Région va arrêter les sujets des deux années thématiques qu'elle organisera en 2016 et 2019. Elle mettra également en place un programme axé sur les « 4 saisons de Bruxelles », autour d'événements bien connus des Bruxellois (Brussels Summer Festival, Plaisirs d'hiver, etc.).

Enfin, le Gouvernement souhaite organiser des collaborations avec les agences touristiques des autres entités fédérées pour faciliter le tourisme interne de Wallons et de Flamands qui se rendent à Bruxelles et renforcer la présence bruxelloise sur les marchés internationaux.



Le projet NEO - Source : neobrussels.com



L'ORDONNANCE SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Le parlement bruxellois a adopté, le 8 mai 2014, une ordonnance relative à l'hébergement touristique, dont l'entrée en vigueur est liée à l'adoption par le Gouvernement d'un arrêté d'exécution. Cette ordonnance vise à mettre en place un régime de conditions d'accès à la profession en matière d'hébergement touristique en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, l'absence d'un cadre législatif clair rendait la situation défailante et générait une insécurité juridique au niveau du secteur depuis que la Cour constitutionnelle avait annulé les normes édictées par la Commission communautaire française en réaffirmant la compétence exclusive de la Région en matière d'accès à la profession.

Réglementation de l'hébergement touristique

L'objectif principal revendiqué par l'ordonnance est d'augmenter, via une réglementation adaptée, la qualité des logements proposés à Bruxelles pour les touristes. Par ailleurs, il s'agit également de mettre fin à un certain flou juridique qui expose actuellement le secteur de l'hébergement touristique bruxellois à une concurrence déloyale de la part d'entreprises comme Airbnb.

Airbnb est une plate-forme communautaire de location et de réservation de logements par Internet. Fondé en 2008 par deux jeunes Américains, le site Airbnb.com permet à des particuliers de louer tout ou partie de leur habitation à des touristes qui le souhaitent. L'entreprise américaine prélève une commission de 3% sur chaque transaction. Depuis sa création, Airbnb a connu un succès mondial fulgurant : le site Internet offre actuellement plus de 800.000 annonces, dans 33.000 villes et 192 pays. L'attrait principal d'Airbnb pour les touristes est de proposer un hébergement chez l'habitant moins cher que dans les chaînes hôtelières classiques.

Néanmoins, ses détracteurs jugent la situation injuste dans la mesure où le secteur hôtelier est soumis à des règles strictes que les particuliers utilisant Airbnb ne sont pas tenus de respecter. Cette situation crée une distorsion dans la concurrence entre particuliers et entreprises hôtelières. Cette ordonnance vise à s'attaquer à ce biais en imposant à tous un socle de règles communes et en dotant l'Administration d'une base légale pour sanctionner les exploitants d'hébergements qui ne respecteraient pas les normes minimales d'accueil. Le Gouvernement devra toutefois rester souple dans l'exécution de l'ordonnance afin de laisser les particuliers participer aux nouvelles formes d'économie qui se mettent en place via les plate-formes communautaires⁽¹⁸⁾.

L'ordonnance énumère les obligations que doivent respecter les particuliers désireux d'exploiter un « hébergement chez l'habitant » aux articles 5 et 10. L'exploitation de l'hébergement touristique sera soumise à une déclaration préalable. Si l'exploitant satisfait aux conditions, il se verra octroyer un numéro d'enregistrement et pourra commen-

cer sans délai à exploiter son hébergement ; le contrôle de l'hébergement aura lieu ex-post. Le choix du Gouvernement s'est porté sur une procédure de déclaration plutôt que sur un régime d'autorisation préalable qui par ailleurs n'aurait pas été conforme à la directive « services » de l'Union européenne.

TOURISME ET ÉCONOMIE LOCALE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

La Chambre des classes moyennes du Conseil économique et social a présenté, le 16 septembre dernier, les conclusions de l'étude commandée au bureau Idea Consult sur le tourisme et l'économie locale en Région de Bruxelles-Capitale. A la base de ce travail se trouve un questionnaire : comment l'économie locale peut-elle tirer profit de la hausse de l'activité touristique à Bruxelles ?

L'idée de la Chambre a été d'élaborer un plan d'actions proposant des pistes concrètes et directement applicables afin de maximiser les retombées du tourisme au niveau local. Il était essentiel pour la Chambre que le plan d'actions soit construit autour de deux principes : d'une part, une approche locale afin de permettre à chaque quartier de développer ses propres dynamiques et stratégies ; d'autre part, un processus « bottom up » au sens où les actions doivent être initiées et pilotées par les acteurs locaux eux-mêmes. Dès lors, optant pour une démarche participative, la Chambre a organisé des ateliers de concertation réunissant des acteurs de terrains issus de deux quartiers bruxellois : le quartier Dansaert/Sainte-Catherine, possédant un potentiel touristique reconnu et le quartier Saint-Gilles centre, au potentiel à développer.

En premier lieu, l'étude a élaboré une **méthodologie originale** permettant la mise en place des actions au niveau local. La méthode proposée est également générique et elle pourra servir de base à la réflexion et à la mise en place d'un plan d'actions dans n'importe quel quartier bruxellois. La méthode comporte cinq étapes.

Premièrement, l'identité du quartier est définie sur base de ses caractéristiques propres (ambiance, architecture, offre commerciale et Horeca, curiosités, musées, etc.). Cette étape nécessaire conditionne le développement d'une image qui apportera sa plus-value au quartier. Deuxièmement, les groupes cibles correspondant à l'identité du quartier sont déterminés afin de définir les produits et l'offre adaptés au public visé. Troisièmement, un inventaire des entreprises et des commerces du quartier en phase avec le public visé est réalisé. Les « brand ambassadors », dont la notoriété dépasse les frontières du quartier sont identifiés. Quatrièmement, une structure de soutien des acteurs locaux dans le lancement et le pilotage des actions est constituée, en s'appuyant éventuellement sur les associations de commerçants déjà existantes. Cinquièmement, le plan d'actions est mis en place autour de trois objectifs : la création d'une image mentale du quartier, le renforcement de l'image du quartier et l'offre d'une valeur ajoutée sur place.

En second lieu, l'étude a pointé la nécessité, une fois la structure de pilotage sur pied, d'organiser la **coordination** avec les différents acteurs impliqués à plusieurs niveaux : au niveau local pour mettre en place les actions, au niveau communal ou régional pour coordonner les actions similaires dans les différents quartiers. La Région pourrait, en outre, proposer un appui méthodologique aux quartiers qui souhaiteraient se joindre à la démarche.

En troisième lieu, l'étude a abouti, via la concertation organisée en groupe d'experts et en atelier, à la **proposition d'actions possibles** à petite échelle et ne nécessitant pas de moyens financiers importants. Ces actions sont à situer sur deux plans : l'un régional et l'autre local. Elles sont détaillées dans le rapport final de l'étude disponible sur le site Internet du Conseil économique et social : <http://www.ces.irisnet.be/publications>

LE TOURISME AUTREMENT : LES GREETERS

Le mouvement des greeters a vu le jour aux Etats-Unis au début des années 1990. Greeter vient de l'anglais « to greet » qui signifie accueillir : les greeters sont des habitants passionnés qui accueillent bénévolement les touristes et leur font partager leur ville le temps d'une visite.

Ce mouvement associatif s'inscrit dans le tourisme durable et plus particulièrement dans le cadre du « tourisme participatif ». La participation se décline de deux manières dans le projet : du côté du visiteur, à qui est donné l'occasion de participer activement à la vie locale et, du côté de l'habitant, qui participe à la vie touristique de sa ville. Le programme de la visite est élaboré de manière concertée avec les participants, dont le nombre est limité afin de favoriser la convivialité. L'objectif est qu'un échange ait lieu entre le visiteur et le greeter, et que celui-ci génère un bénéfice partagé.

De nombreux bénévoles ont développé un réseau de greeters dans leur ville. Le Global greeter network (GGN), réseau mondial des greeters, compte des membres sur quatre continents, dans quinze pays et trente-cinq destinations. En Belgique, le mouvement s'est développé à partir de l'asbl « Tourisme autrement » qui milite pour un tourisme durable. Le premier réseau a été lancé à Bruxelles en mai 2010. Il a connu un succès rapide et est officiellement membre du GGN. Il existe aujourd'hui des réseaux dans plusieurs autres villes du pays.

Le réseau bruxellois des greeters est actuellement pris en charge par Visitbrussels. Les greeters bruxellois et leurs visiteurs s'engagent à respecter la Charte des greeters de Bruxelles, qui constitue leur code de conduite pour un greet réussi :

- les **greeters** sont bénévoles, amoureux de leur ville et sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite par Visitbrussels ;
- les **visiteurs** ne peuvent jamais être plus de 6 en même temps, doivent prendre en charge leurs dépenses et ne peuvent en aucune manière donner de rétribution aux greeters ;
- les **rencontres** peuvent avoir lieu tous les jours entre 8h et 22h, doivent être réservées à l'avance via le site web du réseau, durer entre 2 et 4 heures et privilégier les modes de déplacements doux (transports en commun, vélo et marche) ;
- le **réseau** est professionnel mais ne souscrit à aucun objectif commercial et il invite les visiteurs à remplir un questionnaire de satisfaction après la rencontre.

En 2013⁽¹⁹⁾, les greeters de Bruxelles comptaient une centaine de membres. Ils ont accueilli 1.560 visiteurs, au cours de 530 greets (+ 33% par rapport à 2012), dans huit langues différentes. Les visiteurs venaient majoritairement de France (31%), d'Espagne (15%), des Etats-Unis (15%), de Belgique (11%) et d'Allemagne (10%).

Plus d'information sur <http://www.greeters.be> ; <http://bruxellesgreeters.be>



(18) Sur l'émergence d'un nouveau modèle économique via les plate-formes communautaires de l'Internet, lire notamment : Jeremy Rifkin, « La nouvelle société du coût marginal zéro : l'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme », Les liens qui libèrent, 2014.
(19) Selon les données du Rapport annuel de l'Observatoire du tourisme à Bruxelles 2013.



RENCONTRE AVEC VIRGINIE MULLER, « ONCE UPON A TIME IN BRUSSELS »

Titulaire d'une licence en histoire et d'un master en gestion culturelle, Virginie Muller est passionnée par Bruxelles. Depuis juin 2012, elle dirige « Once Upon a Time in Brussels » et propose aux touristes des visites guidées de la ville... en vélo électrique ! Jérôme Noël l'a rencontrée pour le Journal du Conseil.

Voulez-vous présenter votre parcours professionnel ?

En sortant de l'Université, je n'avais pas d'orientation précise. J'ai d'abord travaillé avec mon père qui est entrepreneur de pompes funèbres. Cette première expérience m'a beaucoup aidée pour la suite : j'ai découvert la gestion d'une entreprise dans ses aspects événementiels et organisationnels. Ensuite, après que mon père ait réorienté ses activités, je me suis retrouvée à la case départ. J'ai effectué diverses missions en intérim puis j'ai décroché un poste aux Radios NRJ et Nostalgie. C'est à ce moment-là que j'ai eu l'idée de lancer mon projet.

En quoi consiste-t-il ?

« Once Upon a Time in Brussels » propose des visites guidées différentes des parcours classiques et thématiques. Les parcours proposés forment une visite globale, ils ne sont pas centrés sur un thème en particulier. Grâce à cela, il est possible de s'adapter au visiteur, de remettre les choses dans leur contexte et d'offrir un autre regard sur la ville.

L'autre originalité du projet réside dans le vélo électrique. C'est un mode de déplacement qui permet d'amener, sans trop d'efforts, les visiteurs dans des endroits qu'ils n'auraient pas visités autrement. La visite dure environ quatre heures et commence par une familiarisation avec les vélos électriques. La moitié du temps est consacrée à des explications et l'autre à la balade.

Étant historienne et passionnée de Bruxelles, j'ai su très vite quels endroits je souhaitais faire découvrir et quel contenu j'allais offrir aux visiteurs. Par contre, le vrai défi a été de créer des itinéraires qui englobent les différentes visites et qui soient les plus agréables possibles pour les cyclistes. J'ai commencé avec un parcours bien rodé et entre-temps, j'en ai développé deux autres, dont un qui est adapté à la période d'hiver.

Comment vous est venue l'idée ?

Elle s'est imposée à moi en deux temps. Tout d'abord, j'ai eu une révélation en mai 2011. J'avais organisé un team building pour une trentaine de collaborateurs de Radio Nostalgie et, parmi les activités que j'avais sélectionnées, figurait une découverte insolite de Paris en vélo électrique. Au fil de la promenade, j'ai été conquise par le concept. Sans qu'on s'en soit parlé, à la fin du parcours, la Directrice financière a eu la même intuition et m'a dit qu'il fallait développer ce genre de visites à Bruxelles. C'est là que je me suis rendu compte qu'il fallait que je lance un projet similaire dans ma ville. Par ailleurs, dans le courant de l'été qui a suivi, je commençais à avoir fait le tour de la fonction que j'occupais et qui pourtant correspondait à mes qualifications. C'était le moment et je me suis lancée à la fin du mois de septembre 2011.

Les préparatifs m'ont pris environ deux mois car je voulais faire les choses bien et dans l'ordre. J'avais des bases avec mon diplôme de gestion cultu-

relle : j'avais déjà fait un business plan et de la compta. J'ai d'abord commencé mes recherches sur Internet. Puis, je suis allée à l'ABE afin qu'ils m'aident à choisir une structure d'appui. Sur leurs conseils, je suis allée frapper chez ILES, à Schaerbeek, parce qu'ils ont une expérience dans l'accompagnement des projets culturels. J'ai aussi suivi des formations pour perfectionner mon anglais et m'initier à la création de sites web.

En novembre et décembre 2011, je me suis attaquée au fond du projet en réalisant une étude de marché et un business plan. J'ai soigné mes analyses, notamment au niveau de la concurrence, des publics cibles, etc. Je voulais être sûre que mon projet ait une chance d'aboutir. Par la suite, j'ai géré les aspects plus pratiques : trouver des vélos et un endroit où m'installer.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans le démarrage du projet ?

Dans l'ensemble, je n'ai pas connu de difficultés majeures. Le plus difficile, en réalité, a été de trouver un vendeur de vélos électriques intéressé par mon projet. Je cherchais plus un partenaire qu'un vendeur, quelqu'un en qui avoir confiance, qui prenne le temps de montrer des petites choses... Cela a pris du temps. J'ai finalement trouvé ce que je cherchais auprès des Cycles Devos. Ce n'est pas une petite entreprise mais le contact et le service sont sur mesure. Ils ont pris le temps de s'intéresser au projet. Ce sont les seuls qui m'ont interrogée sur les parcours et la durée des visites pour me proposer du matériel adéquat, qui tient la route.

Au niveau du financement, cela n'a pas été évident non plus. J'ai d'abord présenté mon business plan auprès du Fonds de participation mais il a été refusé. Je me suis posé des questions mais finalement, j'ai reçu un accueil plus que positif auprès des banques traditionnelles.

Globalement, je suis très contente de la structure d'appui qui a encadré mon projet. Elle s'est adaptée à mon rythme et m'a permis d'obtenir différentes aides : une prime régionale à la consultance pour la mise en place du site web, du marketing et de la communication et une prime à l'investissement vert pour l'achat des vélos. Cela m'a mis sur les rails et permis de tenir les six premiers mois. Je ne comprends pas les gens qui disent que l'on n'aide pas les entrepreneurs à se lancer : on a accès à des structures d'appui gratuites, on peut bénéficier du chômage pendant les premiers mois du démarrage, il y a différentes primes régionales, des bourses, etc.

Quand avez-vous lancé « Once in Upon a Time in Brussels » ?

J'ai ouvert le 1^{er} juin 2012. J'avais vraiment envie de commencer et je voulais être la première sur le concept des vélos électriques. J'ai eu tout de suite des clients et ils étaient satisfaits. Mes visites étaient au point, je n'ai pas vraiment dû les revoir.



Néanmoins, j'ai réalisé que le projet n'allait pas démarrer suffisamment vite pour que je sois autonome financièrement. J'ai donc dû compléter avec de l'intérim. J'ai trouvé une mission à temps partiel (24 heures par semaine), que j'ai effectuée de janvier à octobre 2013. Cela suffisait car « Once Upon a Time in Brussels » s'autofinancit.

2013 a été une année sportive : de mai à septembre, durant l'été, j'ai travaillé environ 70 heures par semaine. J'ai réussi à tenir grâce à l'adrénaline du projet. Quand je n'étais pas en visite ou en mission intérim, je devais faire de la communication pour le projet car c'était l'aspect sur lequel j'avais le moins travaillé. Après la saison d'été, j'étais sur les genoux mais j'ai été récompensée quand, au début du mois d'octobre 2013, un client m'a appris que j'étais dans le nouveau guide du Routard qui venait de paraître. C'était la meilleure nouvelle de ma vie ! Je pense que des clients enthousiastes ont dû envoyer des messages au Routard pour me recommander. Cela a changé les choses : le mois d'octobre a été mon meilleur mois depuis l'ouverture. J'ai reçu plus de 70 clients. J'ai alors pu arrêter les missions en intérim car cela devenait ingérable.

Où en êtes-vous maintenant ?

L'hiver dernier s'est passé doucement et j'ai pu prendre des vacances en janvier-février. A partir de mars, l'activité a repris très fort et j'ai connu un très bon début d'année. Mon chiffre d'affaires a triplé par rapport à l'année précédente. Malgré ça, je n'avais pas beaucoup d'argent à investir et j'ai introduit un dossier à la bourse village finances. Ce sont des bourses pour indépendants à temps complet installés en zone d'intervention prioritaire. J'ai rendu un business plan actualisé et j'ai eu la bourse.

Cet argent me fait gagner un an ou deux sur le développement du projet. Grâce à lui, j'ai pu acheter deux vélos supplémentaires, du matériel pour le bureau, des meubles pour l'accueil des clients et un frigo pour les boissons. La bourse a payé aussi les conseils d'un avocat concernant le dépôt de ma marque et les droits à l'image. Et surtout, je vais pouvoir investir à nouveau dans le site Internet.

Quels sont les prochains défis ?

J'aimerais entrer dans une plus grande routine. Jusqu'à présent j'étais ouverte 7 jours sur 7 et, bien sûr, tous les weekends. En ce moment, j'essaie de prendre un jour de congé par semaine. Je vais bien-

tôt annoncer officiellement que je ferme le mercredi. Le projet est entré dans une deuxième phase.

Cela fait deux ans et demi que je me suis lancée maintenant et je sens que mon activité orientée vers les particuliers ne pourra pas grandir au point de m'assurer une vie confortable et des garanties financières. Je pense qu'il faut que je crée autre chose, que je mette en place des partenariats, que j'oriente mes activités sur le team building, que j'accueille de plus grands groupes, quitte à me passer des vélos. Je vais étudier les possibilités de développement et proposer de nouvelles choses pour 2015. La bourse que j'ai reçue va me permettre de m'y consacrer.

Etes-vous satisfaite du travail des instances touristiques à Bruxelles ?

Avant de me lancer, j'ai consulté Visitbrussels car je voulais être sûre que mon projet avait un avenir. Ils étaient les mieux placés pour me conseiller. J'ai eu de bons contacts avec eux et ils m'ont renseignée sur leur site Internet. C'est un partenaire fiable mais cela ne m'a pas aidé plus que ça.

En fait, au niveau des visites guidées, Visitbrussels fonctionne à la thématique et à l'agenda. Toute leur communication est basée là-dessus. Or, j'offre une visite globale et je suis ouverte tous les jours donc je suis partout et nulle part. On ne me voit pas. Si par exemple, ils envoient un mailing avec les visites guidées de la semaine, on ne m'y retrouve pas parce que je ne fais pas art déco le mardi et art nouveau le mercredi. Je ne suis pas amère par rapport à ça parce qu'en réalité, c'est mon projet qui est atypique. Je ne demande pas qu'ils reviennent toute leur conception pour s'adapter à moi.

Je trouve par contre qu'il y a un problème dans leur organisation. Malgré leurs efforts, leur fonctionnement ne correspond pas à la réalité du secteur culturel. Au niveau du travail le weekend par exemple, le staff est composé exclusivement d'étudiants. Je connais les membres du personnel qui travaillent en semaine et je les ai invités à faire une visite avec moi. Ils sont très professionnels et je suis sûre qu'ils me renseignent aux touristes intéressés par mes services. Avec les étudiants, la qualité de l'accueil n'est pas la même car il y a une rotation importante dans le staff et ils n'ont pas autant d'expertise. Ils ont donc tendance à donner des informations plus basiques. Je crois qu'ils devraient engager du personnel compétent même pour le weekend, qui est une période cruciale dans notre secteur.

20 ans du Conseil

Dans le cadre des 20 ans du Conseil, de jeunes Bruxellois se sont essayés à la concertation sociale en participant à un jeu de rôle, « coachés » par les membres expérimentés du Conseil. Cette concertation, qui portait sur la mobilité à l'horizon 2040, a abouti à un avis. Celui-ci fut remis officiellement par la Présidente-Jeunes aux deux Ministres lors de la matinée de célébration le 13 octobre 2014. Pour notre journal, deux jeunes Bruxellois témoignent de leur expérience.

Mon nom est Fatimah Al Hilou et j'étudie les sciences économiques et sociales.

J'ai eu l'opportunité de participer au jeu de rôle organisé à l'occasion des 20 ans du CESRBC et ce fut une expérience unique. J'ai été élue Présidente et j'ai appris comment fonctionne le CESRBC. Nous avons élaboré des positions en matière de mobilité et j'ai pu remettre le document en question au Ministre-Président Rudi Vervoort et au Ministre Didier Gosuin dans l'hémicycle du Parlement bruxellois. Cette expérience a été fort intéressante, pas uniquement pour moi mais probablement aussi pour les autres participants, car nous avons dû nous mettre à la place des employeurs et des travailleurs. En tant que Présidente, cela a été très difficile d'adopter une position neutre, car je ne pouvais marquer une quelconque préférence pour l'un ou l'autre banc.

Le thème retenu étant la mobilité, il était bon que des jeunes aient pu s'exprimer. En effet, la mobi-

lité est un sujet important, aussi bien pour les jeunes que pour les moins-jeunes, car il s'agit in fine de notre futur. Les jeunes qui ont pu participer au projet se sont substitués pendant deux jours aux membres qui ont travaillé autour de la mobilité. Ainsi, nous avons pu comparer la façon dont les jeunes et moins jeunes conçoivent l'avenir et – étrange mais vrai – nous étions sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la mobilité. Nous avions la même vision et cela se voyait aux positions adoptées.

Je tiens à remercier tout le monde pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié de la part des interlocuteurs sociaux. Il est à espérer que de telles expériences pourront se répéter dans le futur. « *Enfin, je voudrais citer Diogène qui disait que le futur de tout Etat est l'éducation de sa jeunesse* ».

Mon nom est Samuel Hus et j'étudie les sciences politiques.

Attiré par la thématique de la mobilité, j'ai décidé de participer à cette activité que le Conseil économique et social a organisé à l'occasion de ses vingt années d'existence. La mobilité constitue une thématique très accessible et intéressante à laquelle tout un chacun est confronté chaque jour. La mobilité n'est d'ailleurs pas une donnée inflexible car chaque ville développe une notion très individuelle de la mobilité; relief, les infrastructures souterraines disponibles, les mentalités... De nombreux sujets à discussion.

La simulation de la concertation sociale entre jeunes a été pour moi une expérience très enrichissante. En effet, j'ai pu comprendre le fonctionnement de la concertation sociale, et j'ai pu

approfondir une position qui m'était jusque-là inconnue. En tant que socialiste convaincu et comme étudiant, je ne pouvais que difficilement me mettre dans la peau des employeurs. Mais cela a changé quand j'ai étudié de façon plus approfondie des positions, notamment de BECI (organisation patronale). Il s'agissait de positions qui étaient tout aussi raisonnables dans leur logique que les positions qui circulent parmi les travailleurs. Très vite, j'ai commencé à peser le pour et le contre et j'ai commencé à adapter ma propre position.

Cette expérience m'a convaincu de la nécessité de la concertation sociale et de la grande plus-value d'une position commune et pondérée.



Stage de transition : premier bilan

Le manque d'expérience professionnelle est l'une des raisons invoquées par les employeurs pour motiver leur réticence à engager des jeunes. Face à ce constat, le Gouvernement fédéral s'est engagé en 2012 à créer chaque année 10.000 places de stages de transition en entreprise (STE) afin d'offrir aux jeunes chercheurs d'emploi, peu ou moyennement qualifiés, sortant des études une première expérience professionnelle rémunérée, et à augmenter leurs compétences via une formation sur le terrain⁽¹⁾. En Région bruxelloise, ce sont 1.650 places de ces stages qui, chaque année, sont financées en grande partie par l'ONEm. Environ un an et demi après la mise en œuvre effective du dispositif des STE en Région bruxelloise, cet article propose un premier bilan chiffré.

La Région de Bruxelles-Capitale a concrétisé, en mars 2013, la nouvelle réglementation relative au STE⁽²⁾. Pour les demandeurs d'emploi néerlandophones, Actiris se conforme aux règles appliquées en Flandre.

D'une durée comprise entre 3 mois minimum et 6 mois maximum, le STE s'adresse aux chercheurs d'emploi inoccupés inscrits auprès d'Actiris et dont le stage d'insertion doit en être au moins à son sixième mois sans évaluation négative de l'ONEm. Le stagiaire francophone doit être âgé de moins de 30 ans et détenteur au maximum du Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) quand le stagiaire néerlandophone sera âgé de moins de 25 ans et détenteur au maximum du Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

L'employeur doit verser une indemnité mensuelle de 200 euros au stagiaire. Ce dernier percevra également une allocation de stage de 26,82 euros par jour à charge de l'ONEm.

Un peu plus d'un an après la mise en œuvre des STE en Région bruxelloise, un premier bilan peut être dressé sur base de chiffres fournis par Actiris et Bruxelles Formation.

Les stages de transition en Région bruxelloise en quelques chiffres

Depuis le lancement du dispositif des STE en Région bruxelloise en juin 2013, plus de 609 contrats STE ont été signés pour 605 stagiaires distincts⁽³⁾ dans 247 entreprises⁽⁴⁾.

Le tableau 1 propose une ventilation de ces chiffres par année ainsi que par genre. Sur les 1.650 STE prévus annuellement, 163 contrats ont été signés entre juin et décembre 2013, pour 442 entre janvier et septembre 2014. Les chiffres contrastés de 2013 peuvent être interprétés comme le fait d'un dispositif nouveau qui doit encore se faire connaître auprès des employeurs et des demandeurs d'emploi. Cela semble d'ailleurs se confirmer à la vue des chiffres de 2014. Par ailleurs, on constate une légère surreprésentation masculine, la part des hommes s'élevant à 55% sur l'ensemble de la période, contre 45% de femmes.

Tableau 1 : Nombre de contrats STE signés (juin 2013 à septembre 2014)

Période	Hommes (%)	Femmes (%)	Total
2013 (juin à décembre)	94 (57,7)	69 (42,3)	163
2014 (janvier à septembre)	239 (54,1)	203 (45,9)	442
Total (juin 2013 à septembre 2014)	333 (55,0)	272 (45,0)	605

Source: Bruxelles Formation

Le tableau 2 apporte des précisions quant aux classes d'âge. Une forte majorité des stagiaires a moins de 25 ans (plus de 86% des cas).

Tableau 2 : Ventilation des STE par classe d'âge

Classe d'âge	2013 (%)	01/01 au 08/09/2014 (%)	Total (%)
Moins de 25 ans	144 (88,3)	379 (85,7)	523 (86,4)
25-30 ans	19 (11,7)	63 (14,3)	82 (13,6)

Source: Bruxelles Formation

Le tableau 3 détaille la ventilation des stagiaires par niveau d'études. Il est frappant de constater que pour l'ensemble de la période considérée, plus de la moitié des stagiaires disposent d'un diplôme étranger non (encore) reconnu en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce résultat est probablement au moins en partie lié à la problématique du traitement des demandes d'équivalence adressées en Fédération Wallonie Bruxelles. Viennent ensuite les titulaires d'un CESS (26%) et d'un CESI (17,5%). Un cas de diplômé du primaire a également été recensé.

Tableau 3 : Ventilation des STE par niveau d'études

Niveau d'études	2013 (%)	01/01 au 08/09/2014 (%)	Total (%)
Primaire	1 (0,6)	0 (0,0)	1 (0,0016)
Secondaire inférieur	20 (12,3)	86 (19,5)	106 (17,5)
Secondaire supérieur	24 (14,7)	134 (30,3)	158 (26,1)
Etudes à l'étranger (sans équivalence)	118 (72,4)	222 (51,2)	340 (53,2)

Source : Bruxelles Formation



(1) Pour plus d'informations sur le dispositif des STE, vous pouvez consulter les sites suivants : <http://www.actiris.be>, <http://www.bruxellesformation.be> et <http://www.wdab.be>
 (2) Arrêté 2013/128 du Collège de la CCF modifiant l'arrêté de l'exécutif de la Communauté française du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle.
 (3) Un chercheur d'emploi peut prêter au maximum deux stages de transition auprès de deux employeurs différents pour un total de maximum 6 mois.
 (4) Source : Bruxelles Formation

Les domaines d'activité qui font le plus appel aux STE sont, pour 2014, les métiers administratifs avec 120 stagiaires distincts, suivis du commerce et de la vente (104 stagiaires distincts), de l'horeca et du tourisme (69 stagiaires distincts), du nettoyage (66 stagiaires distincts), de la santé et de l'action sociale (34 stagiaires distincts) et de la construction (13 stagiaires distincts).

Le top 7 des entreprises utilisatrices de STE en 2014 est composé de Bruxelles Propreté (68), la Ville de Bruxelles (36), Blokker (26), l'Onem (22), C&A (15), Match (12) et la Rtbef (10), soit principalement des entreprises publiques et de grande distribution. Dans 88% des cas, l'entreprise est située en Région de Bruxelles-Capitale, pour 10% en Région flamande et 2% en Région wallonne.

En ce qui concerne les achèvements de contrats, un peu plus de 16% des 609 STE n'ont pas été à leur terme (29,7% en 2013, 11% en 2014). Les motifs invoqués sont divers : le stagiaire ne convient pas pour la fonction dans près de 29% des cas, est trop régulièrement absent ou abandonne (22,5%), a trouvé un emploi (21,25%), a des problèmes médicaux ou financiers (15%), a repris des études ou une formation (7,5%) ou fait face à la fermeture de l'entreprise (5%).

Sur base des chiffres d'Actiris⁽⁶⁾, la répartition des STE par taille d'entreprise est également disponible. Ainsi, on constate que 42% des contrats signés sont le fait de PME (0 à 50 travailleurs), pour 50% dans les grandes entreprises (plus de 50 travailleurs). Les très grandes entreprises (plus de 1.000 travailleurs) ont recruté via ce dispositif à hauteur de 37,5% du total. Enfin, notons que 8% des contrats signés l'ont été dans des entreprises dont la taille n'est pas spécifiée ou inconnue.

Enfin, une rapide comparaison peut être opérée avec les deux autres Régions, sur base des chiffres actuellement disponibles. Ces chiffres sont non définitifs mais permettent tout de même de se faire une première idée des débuts du dispositif STE chez nos voisins. Le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) a conclu 589 STE en 2013 et 466 en 2014, soit respectivement 13,2% et 10,5% du total annuel dévolu à la Région flamande (4.450). Du côté du Forem, 59 STE ont été conclus en 2013 pour 232 de début janvier à fin mars 2014, soit respectivement 1,6% et 6,2% du nombre total annuel de STE financés en Région wallonne (3.760). Quant à l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG), 9 STE ont été conclus en 2013 et 54 en 2014 ce qui représente respectivement 6,4% et 38,6% des 140 STE de la Communauté germanophone. Avec un regard purement quantitatif (on ne s'attarde pas pour le moment à la qualité des stages de transition), on peut conclure que la Région bruxelloise s'est relativement rapidement saisie de ce nouveau dispositif de stages.

Tableau 4 : Offre de places de STE par Région

	Période	Nombre	Total
VDAB	2013	589	1.055
	2014 (jusqu'à juillet 2014)	466	
Bruxelles Formation	2013	165	609
	01/01/2014 - 31/03/2014	444	
Le Forem	2013	59	291
	01/01/2014 - 31/03/2014	232	
ADG	2013	9	63
	01/01/2014 - 31/08/2014	54	

Source : Synerjob

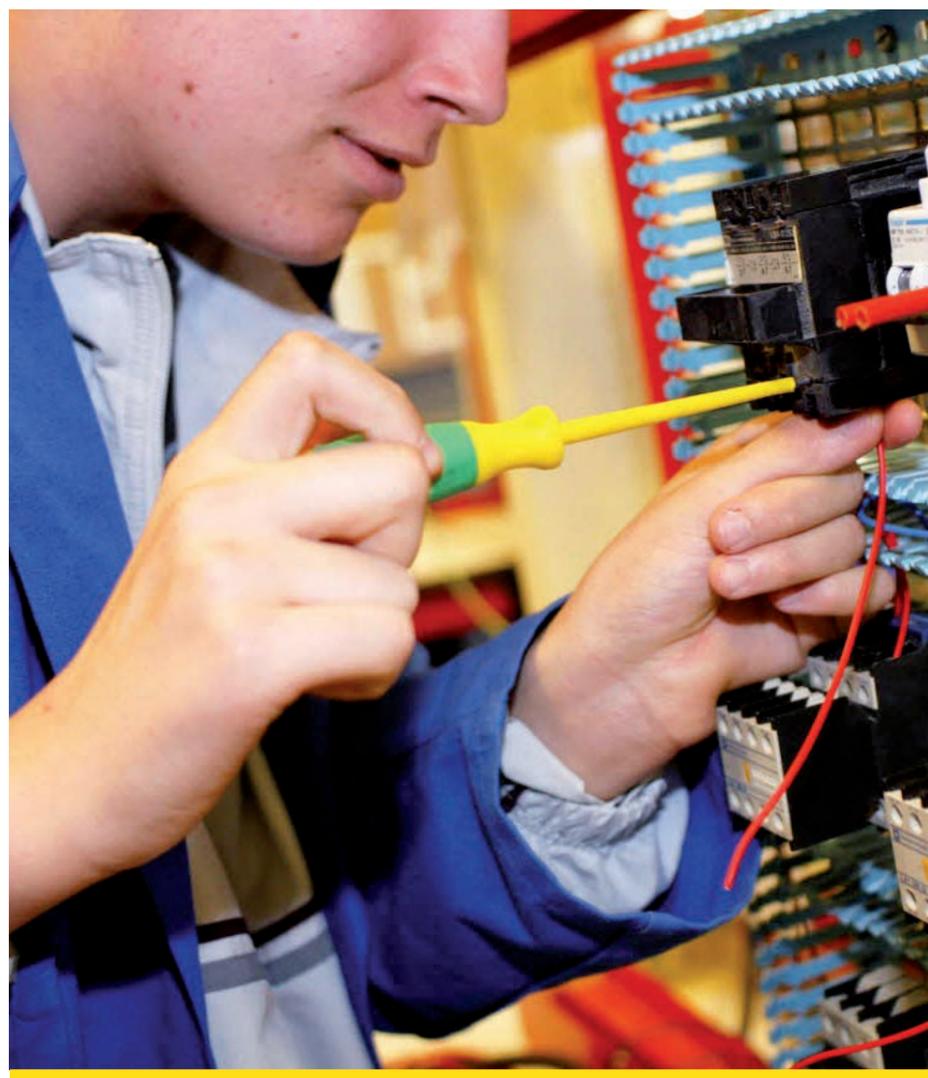
Conclusion

Le dispositif des STE a connu un démarrage en douceur en 2013. En sept mois, 10% des STE prévus sur base annuelle ont été pourvus. Ce chiffre atteint près de 27 % sur les neuf premiers mois de 2014. On constate donc bien un accroissement du nombre de contrats STE signés.

Les chiffres fournis par Bruxelles Formation montrent qu'un nombre non négligeable de stagiaires ont interrompu leur formation du fait d'avoir entre-temps trouvé un emploi (21,25%). En outre, environ 30% de jeunes ayant participé à un STE auraient, selon Actiris, trouvé par la suite un emploi. Toutefois, il est probablement un peu tôt pour tirer des conclusions définitives, à partir de

ces chiffres, quant à l'impact de ce dispositif sur la mise à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi.

Les interlocuteurs sociaux ont la volonté de s'impliquer dans l'opérationnalisation des STE afin d'assurer une mise à disposition de stages de qualité. A cet égard, ils ambitionnent de proposer un encadrement et un suivi de la mise en œuvre des STE en Région bruxelloise dans le but de favoriser les stages de qualité à l'attention des jeunes. Des travaux seront à cet égard menés en collaboration avec les opérateurs d'emploi et de formation compétents sur la Région. Les résultats de ces travaux feront l'objet d'une publication dans un prochain journal du Conseil.



Sommet social extraordinaire

A l'initiative du Ministre-Président de la Région bruxelloise, membres du Gouvernement et interlocuteurs sociaux se sont réunis le 10 octobre 2014 lors du premier sommet social extraordinaire de cette nouvelle législature, le temps d'acter le lancement de la stratégie 2025 destinée à redynamiser l'économie et l'emploi des Bruxellois, et de définir une série de chantiers prioritaires pour la première année de cette nouvelle législature.

Au lendemain de son arrivée comme Ministre-Président du précédent Gouvernement, Rudi Vervoort avait convoqué au printemps 2013 un premier Sommet social extraordinaire (SSE), réunissant membres de l'exécutif régional et interlocuteurs sociaux bruxellois, pour fixer les priorités et objectifs annuels concrets en matière d'emploi et de formation, assortis de budgets et d'échéances clairement définis. Offrant un nouveau souffle au New Deal bruxellois⁽¹⁾, ce SSE de 2013 concentrait ses forces pour les derniers mois de la législature sur trois axes principaux :

1. Créer des outils et des dispositifs en vue de favoriser l'accès à l'emploi des Bruxellois ;
2. Renforcer l'offre de formation, de stage et de première expérience professionnelle ;
3. Soutenir l'activité économique porteuse d'emploi pour Bruxelles.

Les résultats positifs tels que le lancement de la Garantie pour la Jeunesse, le Plan d'action « Bruxellois dans la fonction publique » ou encore le plan pluriannuel de formation, ont incité le Gouvernement à entamer la nouvelle législature sur des bases similaires.

Les défis socio-économiques auxquels doit faire face la Région bruxelloise, ainsi que le transfert de nouvelles compétences nécessitent la mise en place d'une stratégie sur un horizon plus long qu'une législature. C'est pourquoi le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux bruxellois se sont engagés, lors du SSE du 10 octobre 2014, à redynamiser l'économie bruxelloise au travers de ce qui s'appellera dorénavant la stratégie 2025.

La stratégie 2025

La déclaration de politique régionale prévoyait que « le Gouvernement s'attachera, au début de l'année 2015, à procéder à l'adoption d'une stratégie prospective à l'horizon 2025, reposant sur une méthodologie instituant des objectifs concrets et ambitieux en vue d'assurer un nouveau dynamisme économique à Bruxelles ».

La stratégie 2025 met l'accent sur deux axes : l'axe économie – emploi qui fera de Bruxelles la capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation, et l'axe emploi – formation qui s'atta-

quera au paradoxe de l'économie bruxelloise, selon lequel Bruxelles fait partie des régions européennes les plus riches en terme de PIB par habitant et connaît simultanément un taux de chômage parmi les plus élevés. Ces deux axes définiront les grands chantiers à mettre en œuvre durant cette législature et seront adoptés en concertation avec les interlocuteurs sociaux en Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES) dès 2015.

Les priorités qui composeront ces deux axes seront par la suite reprises dans des « feuilles de route » dont le suivi sera opéré sur base annuelle en CBCES, élargi lorsque des matières communautaires seront traitées. Chaque début d'année verra les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement définir les nouvelles priorités qui permettront d'atteindre les objectifs de la stratégie 2025 lors d'un SSE préalable à la rentrée parlementaire.

Le SSE du 10 octobre 2014 a donc acté le lancement de la stratégie 2025 et déterminé la feuille de route des chantiers prioritaires à mener lors de cette première année de la législature. Parmi les priorités, il y a notamment :

- la rationalisation des missions des différents organismes actifs en matière d'économie ;
- l'adoption d'un Small Business Act à destination des PME et des TPE ;
- l'évaluation des aides économiques aux entreprises, dont certaines seront conditionnées à l'emploi, à l'accueil de stagiaires et à la formation ;

- l'adoption d'une alliance emploi-formation visant la création d'un nombre prédéfini d'emplois, d'accompagnements, de formations, de mises à l'emploi et de stages (FPI, stages de transition, stages dans le cadre de la formation en alternance, ...);
- la poursuite de la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse ;
- le développement d'un cadre unique de stages pour la Région ;
- le développement d'un nouveau modèle de politique d'activation dans le but de réorienter les moyens prioritairement vers l'emploi des jeunes chômeurs, des chômeurs de longue durée et des personnes infra-qualifiées ;
- la réforme de la politique ACS ;
- le développement d'un nouveau cadre pour les titres services pour qu'ils bénéficient davantage aux personnes peu qualifiées et aux chercheurs d'emploi de longue durée.

Le suivi de l'avancée des travaux s'opérera régulièrement et sur base d'indicateurs précis au sein du CBCES.

Les interlocuteurs sociaux se réjouissent de la méthode de travail proposée par le Gouvernement bruxellois et sont d'ores-et-déjà prêts à relever les multiples défis socio-économiques auxquels la Région de Bruxelles-Capitale doit faire face.

(1) Pacte signé le 29 avril 2011 entre le Gouvernement régional et les interlocuteurs sociaux bruxellois avec pour objectif principal le renforcement de l'accès à l'emploi des Bruxellois.

Agriculture urbaine et périurbaine

L'agriculture urbaine et périurbaine est définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) comme la culture de plantes et l'élevage d'animaux à l'intérieur et aux alentours des villes devant fournir des produits alimentaires de divers types ainsi que des produits non-alimentaires. En outre, l'agriculture urbaine et périurbaine doit inclure la sylviculture ainsi que l'agroforesterie⁽¹⁾ et l'aquaculture à petite échelle⁽²⁾.

Étant donné la croissance rapide des villes (selon l'OMS, 60% de la population mondiale vivra en ville dès 2030 et cette proportion atteindra 70% en 2050), l'approvisionnement alimentaire urbain pourra, dans certains cas, se révéler complexe (singulièrement dans les pays en voie de développement). L'agriculture urbaine et périurbaine est donc d'ores-et-déjà un concept d'une grande importance. Il le sera encore davantage à l'avenir. À cet égard, il est à souligner que ce type d'agriculture est actuellement en plein essor. Elle est pratiquée par 800 millions de personnes dans le monde. Ces dernières produiraient environ 15% des denrées alimentaires mondiales. Si l'agriculture urbaine est surtout présente dans les pays en voie de développement, les initiatives en ce sens se multiplient dans les grandes villes des pays industrialisés. À titre d'exemple, il y a quelques années, Berlin évaluait le nombre de personnes pratiquant l'agriculture urbaine à 80 000⁽³⁾.

Les aliments issus de l'agriculture urbaine et périurbaine peuvent contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la mesure où, produits localement, ceux-ci sont plus frais et plus nourrissants. En outre, les prix de ces produits sont com-

pétitifs car ces derniers sont transportés sur de courtes distances et nécessitent moins de réfrigération (ce qui a aussi un impact positif en matière de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre). Ainsi, l'agriculture urbaine et périurbaine peut jouer un rôle social à destination des citadins ayant de faibles revenus en leur permettant de diminuer leurs dépenses alimentaires. Par ailleurs, ce type d'agriculture est génératrice d'emplois diversifiés et accessibles aux femmes, aux jeunes (y compris les moins qualifiés) ou encore aux personnes souffrant d'un handicap. En outre, l'agriculture urbaine et périurbaine permet le recyclage de certains déchets urbains, la création de ceintures vertes, le renforcement de la résilience des villes face au changement climatique et l'amélioration de la biodiversité.

Le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine est cependant également confronté à certains obstacles. Tout d'abord, la disponibilité et le coût du foncier. Cet obstacle est particulièrement prégnant pour la Région de Bruxelles-Capitale où les espaces libres et non-pollués sont extrêmement convoités.

Ensuite, le petit élevage urbain (poules, abeilles,...) peut être la source de difficultés en termes de santé publique ou sanitaires. En effet, la densité des villes accroît les risques de problème de santé publique et sanitaires dans la mesure où les maladies, parasites... peuvent d'une part, s'y propager plus rapidement et d'autre part, plus brusquement et plus largement entrer en contact avec l'Homme. À titre d'exemple, la probabilité de rencontrer des sujets allergiques aux piqûres d'abeilles aux abords de ruches est plus élevée en ville qu'à la campagne.

Par ailleurs, les « éleveurs urbains » doivent évidemment respecter les mêmes règles sanitaires que leurs collègues « ruraux ». Une part importante de ceux-ci ne bénéficient cependant pas de la même expérience. Sans douter de la bonne volonté des « éleveurs urbains », ce manque d'expérience constitue malgré tout un risque sanitaire à prendre en considération (repérer rapidement une maladie, réagir à bon escient dès les premiers signes alarmants,...). En outre, il y a lieu de s'assurer que l'offre urbaine en vétérinaires suive le développement de la filière « élevage urbain ». Ceci afin de pouvoir répondre aux besoins/exigences liés à la présence de nouveaux animaux dans les villes. Il y a également lieu d'être attentif au bien-être de ces animaux élevés en ville notamment en leur garantissant l'espace nécessaire à leur confort.

Enfin, étant donné les nuisances potentielles, il y a lieu de veiller à une bonne intégration de projets d'agriculture urbaine aux quartiers où ils seront implantés.

Depuis plusieurs années, de nombreux projets relatifs à l'agriculture urbaine sont mis en œuvre dans notre Région. Il n'est pas possible d'en dresser une liste exhaustive dans le cadre de cet article cependant ces projets peuvent être classés dans cinq grandes catégories :

1. Le soutien à la création de potagers (privés ou publics) ;
2. Le soutien à la création de fermes pédagogiques et d'animation ;
3. Le soutien à la mise en œuvre d'activités économiques de production alimentaire en ville à destination du marché (notamment des fermes de production) ;

4. Le soutien à la mise en œuvre de projets ou de techniques innovants (potagers/élevages sur des toits, apiculture urbaine, jardins verticaux, parcs « mangeables »,...);
5. Initiatives visant à reconnecter les Bruxellois à l'agriculture via notamment les formations de Bruxelles-environnement (maître-composteur, maître-maraîcher,...). Il est à souligner que le 4^{ème} axe de l'Alliance emploi-environnement consacré à l'alimentation durable prévoit une série de mesures devant permettre la professionnalisation de l'agriculture urbaine et ainsi concrétiser les opportunités de créations d'emplois dans ce secteur. Ainsi, ce 4^{ème} axe prévoit notamment le développement de compétences et d'outils, la réalisation d'un inventaire des espaces disponibles, la formation de personnel qualifié, la réalisation de projets-pilotes, le soutien à la création d'entreprises de production, l'aide à l'installation, la recherche et développement,...

Le nouveau Gouvernement bruxellois est conscient de l'importance de cette filière et entend poursuivre le développement de l'agriculture urbaine. En effet, il affirme vouloir favoriser l'accès de tous à la nature, notamment en valorisant, l'agriculture et les potagers urbains. En outre, le Gouvernement souhaite mettre en place un principe de droit de préemption au bénéfice de la Région lors de toute vente de terrain agricole afin d'y développer des projets d'agriculture urbaine, de potagers urbains ou de jardins partagés⁽⁴⁾.

(1) Il s'agit d'un mode d'exploitation des terres agricoles prévoyant la plantation d'arbres dans des cultures ou des pâturages.

(2) FAO, <http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/>

(3) Eric Duchemin, Fabien Wegmuller et Anne-Marie Legault, « Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 10 numéro 2 | septembre 2010 (<http://vertigo.revues.org/10436>)

(4) Gouvernement bruxellois, « projet d'accord de majorité 2014/2019 », pages 70 et 71 (<http://www.bruxelles.irisnet.be/files-fr/a-propos-de-la-region/competences-regionales/accord-de-gouvernement-2014-2019>)

Les avis du Conseil

émis 25 avril 2014 et le 19 septembre 2014

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A-2014-055-CES du 19 septembre 2014

Plan particulier d'affectation du sol Zone 2 secteur « Coin du Balai » de la commune de Watermael-Boitsfort - modification.

A-2014-054-CES du 19 septembre 2014

Plan particulier d'affectation du sol « Saint-Quentin » de la Ville de Bruxelles - modification.

A-2014-053-CES du 19 septembre 2014

Plan particulier d'affectation du sol « Véronèse » de la Ville de Bruxelles.

A-2014-052-CES du 19 septembre 2014

Plan particulier d'affectation du sol « Gazomètre » de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - modification.

A-2014-046-CES du 15 mai 2014

Avis d'initiative relatif au projet de développement global « Abattoir ».

ECONOMIE/EMPLOI

A-2014-045-CES du 15 mai 2014

Programme opérationnel 2014-2020 des Fonds structurels européens pour la Région de Bruxelles-Capitale.

ENVIRONNEMENT

A-2014-047-CES

Concrétisation de la transition de la Belgique vers une société bas carbone en 2050.

A-2014-044-CES du 15 mai 2014

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale réglant la composition et le fonctionnement du comité d'experts des radiations non-ionisantes.

GOUVERNANCE

A-2014-048-CES du 28 mai 2014, entériné par l'Assemblée plénière du 19 juin 2014

Avis d'initiative relatif à la Gouvernance dans le cadre du Plan Régional de Développement Durable.

POUVOIRS PUBLICS

A-2014-050-CES du 19 septembre 2014

Création de l'Agence bruxelloise pour la simplification administrative.

PAUVRETE/SOCIAL

A-2014-049-CES du 19 septembre 2014

Rapport bisannuel 2012-2013 sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits.

TRAITES INTERNATIONAUX

A-2014-051-CES du 11 août 2014 (procédure écrite)

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, fait à Nagoya (Japon), le 29 octobre 2010.

Il vous est loisible de consulter ces avis dans leur intégralité sur notre site Internet : www.ces.irisnet.be

Avis d'initiative du Comité consultatif du commerce extérieur relatif à la promotion des exportations bruxelloises

Depuis son instauration, le Comité consultatif du commerce extérieur a adopté une série d'avis d'initiative visant à proposer des recommandations concrètes, élaborées selon une démarche inclusive impliquant l'ensemble des acteurs concernés, susceptibles d'améliorer la politique des débouchés et des exportations en Région de Bruxelles-Capitale.

Le Comité consultatif s'est engagé, depuis le début de ses travaux, dans un processus qui a pour principal objectif la mise en cohérence des logiques des différents acteurs publics et privés tout en prenant en considération les besoins réels des entreprises bruxelloises, particulièrement ceux des TPE et PME. En effet, une politique de débouchés et d'exportations efficace réclame une approche globale, adossée à des actions fortement coordonnées, pour en assurer l'homogénéité et augmenter ainsi l'impact des missions menées.

Le 15 octobre 2014, le Comité consultatif a adopté un avis d'initiative concernant la promotion des exportations bruxelloises. Dans cet avis, les interlocuteurs sociaux formulent des propositions d'amélioration. Le récent avis d'initiative relatif à la promotion des exportations bruxelloises s'attache donc à explorer les voies qui peuvent être choisies pour répondre à un double objectif : mieux accompagner les entreprises bruxelloises dans leur stratégie d'internationalisation et amplifier la dynamique économique qui reste bien évidemment un levier d'excellence pour la création d'emplois bruxellois.

Dans ce contexte, le Comité consultatif, riche de l'expertise et de la diversité socio-professionnelle de ses membres, a engagé une analyse SWOT dans le but de proposer des actions opérationnelles qui gagneraient à être appliquées pour donner une impulsion nouvelle à la politique d'exportation.

Les recommandations formulées par le Comité consultatif s'articulent autour des axes suivants :

- dynamisation des relations entre les grandes entreprises et les PME bruxelloises ;
- rationalisation des moyens financiers en ciblant en priorité les actions qui affectent positivement l'économie et contribuent à la création d'emplois bruxellois ;
- création d'un point central de contact au niveau fédéral chargé d'organiser l'accueil des délégations étrangères et d'informer les régions de leur arrivée ;
- simplification et réduction du nombre des procédures administratives ;
- élaboration de mesures permettant aux PME exportatrices de participer aux clusters (publics et privés) existants ;

- développement du système de « prospecteurs » ;
- amplification des synergies entre BIE et les autres institutions bruxelloises au service des entrepreneurs ;
- renforcement des deux programmes « Assistant Import Export » et « Brussels Young Exporters » dédiés aux jeunes demandeurs d'emploi bruxellois ;
- élaboration d'un plan d'actions de BIE sur base d'analyses sectorielles ;
- exploitation des capacités de confectionner entre les trois Régions des actions axées sur la compétence « Tourisme » récemment régionalisée.

L'avis est consultable dans son intégralité sur le site Internet du Conseil, www.ces.irisnet.be



INTERVIEW DE MADAME INÈS DE BIOLLEY

5 JUIN 2014

L'entrepreneuriat féminin en Région de Bruxelles-Capitale : une opportunité et un double défi.



INÈS

de Biolley coordonne la plate-forme de soutien à l'entrepreneuriat féminin chez impulse.brussels et est par ailleurs administratrice de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

vaillants indépendants s'élève à 28% en Région bruxelloise et à 31% en Belgique et dans l'Union Européenne. Cette faible différence entre le taux de la Région et celui de la Belgique peut s'expliquer par la forte progression du nombre d'indépendants de nationalité étrangère à Bruxelles depuis l'adhésion de nouveaux États membres en 2007. Les femmes indépendantes étant moins bien représentées parmi ces nouveaux arrivants, la proportion des femmes indépendantes à Bruxelles est désormais plus modeste à Bruxelles (28%) qu'en Wallonie (33%) ou en Flandre (33%).

Le Conseil : Quel est le profil des entrepreneures bruxelloises ?

Inès de Biolley : Tant à Bruxelles qu'en Belgique, le lancement d'une activité entrepreneuriale est l'apanage des personnes titulaires d'un diplôme du supérieur. Environ 80% des femmes créatrices d'entreprises en Région bruxelloise disposent d'un niveau d'études élevé alors que les femmes disposant d'un diplôme du supérieur ne représentent que 39% de la population active féminine bruxelloise. Toute une frange de la population des femmes actives à Bruxelles – les femmes peu ou moyennement éduquées – participe dès lors relativement peu à la création d'entreprise à Bruxelles.

Une spécificité bruxelloise est la part élevée d'indépendants de nationalité étrangère dans les assujettis à la sécurité sociale des travailleurs indépendants. 28% des femmes indépendantes à Bruxelles ont une nationalité étrangère. Selon la nationalité, la part des femmes dans le total des indépendants assujettis est cependant très variable : alors que les femmes allemandes, françaises, espagnoles et grecques présentent des taux supérieurs au pourcentage de femmes indépendantes de nationalité belge, d'autres nationalités se caractérisent par une très faible présence féminine dans les indépendants. Les femmes polonaises, marocaines, turques, portugaises et roumaines apparaissent nettement sous-représentées dans la population des indépendants bruxellois.

Plus de la moitié des femmes indépendantes bruxelloises sont actives dans le secteur des professions libérales ou intellectuelles. En ce qui concerne les trois secteurs occupant plus de 90% des indépendants bruxellois, on constate que la part des femmes dans les indépendants est particulièrement faible dans le secteur du commerce au sens large (26% contre 33 à 34%), semblable à la Flandre mais inférieure à la Wallonie en ce qui concerne le secteur des professions libérales (41% contre 45% pour la Wallonie) et proche de 10% dans le secteur de l'industrie (contre 12% en Wallonie et 16% en Flandre).

Le Conseil : Quels sont les freins à l'entrepreneuriat féminin ?

Inès de Biolley : L'analyse des entraves à l'entrepreneuriat féminin met en évidence l'importance du modèle traditionnel selon lequel la femme est considérée comme le moteur du noyau familial. Bien que les mentalités évoluent à ce sujet, cette conception du rôle de la femme a une implication non négligeable sur la carrière professionnelle des femmes et leur attirance vis-à-vis de l'entrepreneuriat. Elles auront souvent tendance à se mettre en retrait pour privilégier la carrière professionnelle de leur conjoint. La position qu'occupe la femme au sein de la famille est également différente selon l'origine culturelle de la famille dans laquelle elle vit.

D'autres freins à l'entrepreneuriat féminin peuvent être cités :

- (1) Les femmes sont généralement plus averses au risque. En effet, les femmes ont tendance à poursuivre leurs études dans les filières de formation peu orientées vers la prise de risque économique et financière. Les créatrices sont donc moins enclines que les hommes à supporter le risque. La confiance en soi a un impact direct sur la peur d'échouer. À compétences égales, les hommes et les femmes ont un sentiment différent par rapport à leur aptitude à être entrepreneur ou encore la peur d'échouer.
- (2) Les femmes qui entreprennent peuvent éprouver plus de difficultés à accéder au crédit. En cause : le manque d'actifs auxquels les prêteurs portent de la valeur comme l'expérience, les ressources, la trésorerie, les garanties. La situation familiale peut accentuer le problème dans la mesure où être célibataire, mère divorcée ou demandeuse d'emploi est considéré comme un élément augmentant l'instabilité et la précarité.

(3) Les femmes entrepreneures constatent un manque de formation spécifique particulièrement dans les domaines financier, juridique, commercial et RH. Elles sont environ 75% à désirer mieux se former sur ces matières.

(4) Une absence de modèles est un facteur de non valorisation de l'entrepreneuriat. Les femmes entrepreneures sont peu mises en valeur, ce qui entraîne une difficulté de se projeter dans une vie d'entrepreneuse.

(5) Enfin, les femmes utilisent moins leur réseau pour les soutenir dans leur projet. Or, le tissu des connaissances sociales et professionnelles de l'entrepreneuse apparaît essentiel à la création ou au développement de l'entreprise.

Le Conseil : Comment la Région bruxelloise encourage-t-elle l'entrepreneuriat des femmes ?

Inès de Biolley : En invitant Impulse et l'Observatoire bruxellois de l'Emploi à réaliser une étude sur le thème de l'entrepreneuriat féminin en Région bruxelloise, la Région de Bruxelles-Capitale a pleinement pris conscience du potentiel que représentent les femmes. En demandant la création d'une Plate-forme « Womeninbusiness » dédiée aux créatrices d'entreprise et entrepreneures déjà actives à Bruxelles, la Ministre de l'Économie et de l'Emploi a lancé le mouvement ! D'autres initiatives, telles que la Plate-forme des femmes rentrantes au sein d'Actiris, viennent renforcer ce projet. Afin de mieux comprendre les attentes et les besoins des entrepreneures, différentes tables rondes thématiques ont permis d'énoncer 37 propositions concrètes pour contrer les freins à l'entrepreneuriat féminin.

Un plan d'actions destiné à soutenir les (futures) femmes entrepreneures est déjà fin prêt pour l'année 2015...

PROPOS RECUEILLIS PAR FATIMA BOUDJAOUI

La plate-forme de soutien Women In Business

Elle fédère 22 associations qui accompagnent, forment ou mettent en réseau les femmes qui entreprennent.

Le site www.womeninbusiness.be, la page Facebook et le groupe de discussion Linked In permettent d'échanger des informations, d'être tenu au courant des dernières publications, vidéos, actions, formations, séminaires destinés aux femmes entrepreneures.

Le prix Women In Business de 1.000 €

Ce prix récompense les 2 meilleurs mémoires de 2^{ème} cycle portant sur l'entrepreneuriat féminin en Région de Bruxelles-Capitale. Les candidatures doivent rentrer pour le 30 septembre 2015. Il est donc encore temps de choisir un sujet de mémoire sur une question relative à l'entrepreneuriat féminin...

Règlement du prix WIB : http://www.womeninbusiness.be/?page_id=1195

Le Conseil : Les chiffres relatifs à l'emploi des femmes sont interpellants. Pouvez-vous en résumer les principaux constats ?

Inès de Biolley : La Région de Bruxelles-Capitale présente une croissance importante de la population en âge de travailler au cours des dix dernières années : en 10 ans, cette population a augmenté de 20%, tandis qu'elle n'a progressé que de 5% en Flandre et 7% en Wallonie. Cette croissance de la population active constitue un réel défi pour la Région bruxelloise.

Environ la moitié des femmes bruxelloises en âge de travailler ont effectivement un emploi (49%), que ce soit à titre de salariée ou d'indépendante. Bien que Bruxelles se distingue par un taux d'emploi des femmes semblable à celui de la Wallonie (49% contre 52%), celui-ci est inférieur de 12% à celui observé en Flandre. Les taux d'emploi des hommes sont 10% plus élevés que les taux d'emploi des femmes, quelle que soit la Région.

Les femmes indépendantes représentent une infime partie de la population des femmes en âge de travailler à Bruxelles : seulement 5% d'entre elles ont le statut d'indépendante, avec ou sans personnel à leur actif. Le pourcentage correspondant pour la population masculine à Bruxelles est de 13%, soit plus du double du taux observé pour les femmes. En outre, les femmes sont relativement peu présentes parmi les entrepreneurs employant du personnel salarié : 1 employeur sur 5 est une femme en Région bruxelloise.

Le Conseil : La sous-représentation des femmes parmi les entrepreneurs est-elle propre à la Région bruxelloise ?

Inès de Biolley : La sous-représentation des femmes dans les entrepreneurs n'est pas propre à la Région de Bruxelles-Capitale. Un tel phénomène est observable à l'échelle belge ou même européenne : la part des femmes parmi les tra-

Les enjeux du vieillissement de la force de travail.

VINCENT

Vandenberghe est professeur à l'UCL et chercheur à l'IRES⁽¹⁾.



Le Conseil : Quel est le véritable enjeu du vieillissement de la population en âge de travailler?

Vincent Vandenberghe : Dans le contexte belge, la question principale est celle de la capacité du marché du travail, notamment celle des firmes privées, à employer et recruter plus d'individus âgés. Les comparaisons internationales suggèrent que cette capacité reste faible en Belgique : moins de 25% des personnes de 60-64 ans sont en emploi. C'est nettement moins qu'ailleurs (pays Nordiques, Royaume-Uni, Allemagne...) et c'est insuffisant pour atteindre l'objectif européen d'un taux d'emploi global pour les 20-64 ans de 75% à l'horizon 2020. Un autre fait, moins connu, est le faible nombre de recrues de 50 ans et plus par les entreprises belges. Plus de 85% ont moins de 45 ans. La part des 55-65 ans est de 2%. Celle des 50-55 ans s'établit à un niveau à peine plus élevé. En clair, passé 50 ans, il n'existe plus de véritable marché de l'emploi.

Le Conseil : La structure d'âge du personnel des entreprises est-elle la même dans tous les pays européens ? Comment expliquer les écarts entre les pays ?

Vincent Vandenberghe : Tous les pays européens sont confrontés au vieillissement démographique ; avec des nuances bien entendu. Ainsi le phénomène est plus aigu en Allemagne qu'en France. Le vieillissement se traduit par une augmentation régulière de la part des travailleurs de 50 à 64 ans dans les firmes. Mais le gros des écarts observés entre pays s'explique par l'inégale capacité à garder en emploi des individus âgés. Elle est très élevée dans les pays nordiques et très faible dans des pays comme la France, le Luxembourg... et la Belgique.

Le Conseil : En quoi la relation entre niveau de salaire et âge va-t-elle impacter le taux d'emploi des plus âgés ?

Vincent Vandenberghe : Dans une économie de marché, la « demande » de travail — c'est à dire la propension des employeurs à maintenir en emploi ou à recruter tel ou tel type de travailleur — peut être affectée par des coûts salariaux élevés. Et l'on sait qu'en Belgique le coût salarial augmente avec l'âge, en tout cas pour les travailleurs sous statut employé et pour certains secteurs en particulier. Cela peut peser négativement sur la demande de travail âgé. Mais c'est commettre une grosse erreur que de n'examiner que la relation entre âge et coût salarial. En effet, la demande de travail âgé est aussi fonction de la productivité des travailleurs âgés.

Pour savoir si les entreprises privées situées en Belgique sont incitées financièrement à employer plus ou moins de travailleurs âgés, il faut examiner l'effet de leur présence sur le ratio productivité-coût salarial, soit la marge de profit brute des firmes⁽²⁾. Or que constatons-nous en analysant les données ? Qu'une augmentation de 10 points de pourcentage de la part des travailleurs âgés (50-64 ans) déprime la productivité par travailleur de 2,2%. Et ce handicap de productivité n'est pas compensé par la baisse du coût salarial, entraînant logiquement une baisse proportionnelle du ratio productivité-coût salarial. Il s'agit, en substance, d'une mauvaise nouvelle pour l'employabilité des personnes de 50 ans et plus, compte tenu notamment du contexte actuel, synonyme d'accroissement de l'offre de travail âgé. Rappelons que nos décideurs — à l'instar de la plupart de leurs collègues européens — sont occupés à augmenter considérablement cette offre de travail âgé (fin des dispenses de recherche d'emploi pour chômeurs âgés, suppression des préretraites, accroissement de la durée de cotisation donnant droit à la pension complète...).

Le Conseil : L'accroissement de la part des travailleurs âgés risque d'engendrer la baisse des profits. Quelles mesures prendre pour combattre ce phénomène ?

Vincent Vandenberghe : En bonne intelligence, il y a lieu d'intervenir sur les deux composantes du ratio évoqué plus haut. On peut combattre la baisse de la productivité avec l'âge. Et on peut, dans le même temps, agir sur la relation entre coût salarial et âge. S'interdire d'agir sur l'une de ces deux dimensions revient à concentrer tout le poids de l'ajustement sur l'autre. Pas très efficace...

Et n'agir sur aucune des deux entraîne probablement une demande d'emploi âgé trop faible pour absorber une offre à la hausse. En clair, dans ce cas de figure, on court le risque qu'une partie importante des seniors confrontés à des barrières à l'emploi et n'ayant plus droit à une (pré)retraite, viennent gonfler les rangs des chômeurs ou malades de longue durée.

Le Conseil : Y a-t-il des enseignements à tirer du travail des personnes âgées dans d'autres pays ?

Vincent Vandenberghe : Un premier enseignement majeur des comparaisons internationales est que l'amélioration du taux d'emploi âgé n'a pas d'incidence négative sur l'emploi des jeunes ; que du contraire. Les pays qui affichent un taux d'emploi âgé élevé sont généralement ceux qui ont un taux d'emploi jeune important.

Un deuxième enseignement est que la baisse de la productivité avec l'âge n'est pas une fatalité. A vrai dire, il y a plus de pays en Europe où ce phénomène n'est pas observé que de pays, comme la Belgique, où il l'est.

Un dernier enseignement, et non des moindres, est que l'amélioration du taux d'emploi âgé nécessite un gros effort d'ingénierie sociale. Pour le dire de manière positive, il est possible d'atteindre des taux d'emploi âgés nettement plus élevés qu'en Belgique aujourd'hui, tout en restant dans le cadre d'un fonctionnement du marché du travail « encadré ». Les pays qui actuellement affichent les meilleures performances en matière d'emploi âgé sont les pays nordiques, connus pour l'importance accordée à la concertation sociale dans la formation des salaires et nombre d'autres aspects d'emploi (formation continue, ergonomie, organisation du travail...).

Le Conseil : Sur base des résultats de l'étude présentée, quelles recommandations concrètes pouvez-vous formuler (susceptibles de soutenir la demande de travail des personnes âgées) à l'attention des décideurs ?

Vincent Vandenberghe : Soutenir la demande de travail âgé implique de relever le ratio productivité-coût salarial caractérisant les travailleurs âgés. Concrètement, nous proposons quatre mesures. Les deux premières visent à combattre la baisse de la productivité avec l'âge et les deux suivantes ciblent le coût salarial :

(1) Développer la formation continue sur la tranche 40-50 ans, de manière à contrer le risque de baisse de productivité et de déqualification lié à l'âge et ainsi préserver l'employabilité. La formation continue est aujourd'hui en

- bonne partie l'apanage des moins de 40 ans.
- (2) Améliorer l'ergonomie au travail au sens large. Cela comprend tout autant la question des rythmes que celle d'environnement matériel. A ce propos, il est intéressant d'évoquer le cas de BMW. Cette firme a récemment fait l'expérience d'assigner à l'une de ses chaînes d'assemblage exclusivement du personnel de plus de 50 ans, à l'image de la situation attendue à partir de 2030 compte tenu du vieillissement. Au début, la chaîne de montage « des retraités » a été moins productive. Mais BMW est parvenu à compenser le handicap, graduellement, via l'introduction de pas moins de 70 changements dans l'ergonomie des postes de travail (nouvelles chaises, chaussures à semelles compensées, loupes, tables réglables, etc.)
- (3) Éviter une trop forte (et trop mécanique) progression des salaires en fonction de l'ancienneté, laquelle contribue à découpler salaire et productivité au-delà d'un certain âge ; ce qui incite les entreprises à interrompre les carrières avant l'âge légal de la retraite, particulièrement lors de récessions ou restructurations importantes.
- (4) À condition que les interlocuteurs sociaux s'engagent sur les mesures (1), (2) et (3), baisser de façon sélective mais significative le coût-employeur du travail âgé sans diminution du salaire poche, par réduction accrue des cotisations sociales. L'interruption précoce des carrières engendre deux types de coûts pour les pouvoirs publics : l'arrêt du versement des cotisations et impôts et le transfert financier net, conséquence du droit à un revenu de remplacement. Promouvoir l'emploi âgé en réduisant voire en supprimant les cotisations revient à assumer tout ou partie du premier coût mais à faire l'économie du second. Nonobstant les inévitables effets d'aubaine, il existe vraisemblablement une réelle possibilité de bénéfice net pour les comptes publics et sociaux.

PROPOS RECUEILLIS PAR FATIMA BOUDJAOUI

Si vous êtes intéressé(e) par les prochains Débats du Conseil, renvoyez-nous ce coupon-réponse (voir verso) dûment complété.

Vous serez alors repris(e) dans notre base de données et tenu(e) régulièrement informé(e) de ceux-ci.

(1) Vandenberghe, V. (2014) "Les enjeux du vieillissement de la force de travail," Regards Economiques N°111, IRES-UCL (http://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_141.pdf)

Vandenberghe, V. (2011), Peut-on se passer des préretraites et dispenses de recherche d'emploi pour chômeurs âgés?, Reflets & Perspectives de la Vie Economique, XLX, Vol. 4, pp. 107-124 (<http://perso.uclouvain.be/vincent.vandenberghe/Papers/ReleverAgeEffectifRetraite.pdf>)

(2) Le profit réalisé par les entreprises avant toute forme de rémunération du capital et tout prélèvement fiscal. On note aussi que son inverse n'est autre que le coût salarial par unité produite, soit une mesure de compétitivité du travail.

Mon diplôme.be : un nouveau site internet pour doper les équivalences de diplômes



Ces dernières années, le profil des migrants a changé: de plus en plus de diplômés, issus des anciens pays de l'Est ou des pays du Sud, arrivent dans le pays.

Or la non-reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger est souvent évoquée comme un des obstacles à l'intégration socio-professionnelle des personnes d'origine étrangère.

En 2012, 38,5 % des chercheurs d'emploi inscrits chez ACTIRIS étaient repris sous la catégorie « autres études » qui concerne essentiellement des personnes qui ont étudié à l'étranger et dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique.

Des milliers de demandes sont déposées chaque année en vue d'obtenir une équivalence de diplôme, acquis dans l'enseignement secondaire ou supérieur, qui permettrait aux diplômés d'accéder à un emploi ou de poursuivre des études.

A titre d'exemple, dans le cadre du stage de transition⁽¹⁾, la ventilation des stagiaires par niveau d'études (du 1^{er} janvier au 8 septembre 2014) est la suivante :

Primaire	0	0,0 %
Secondaire inférieur	86	19,5 %
Secondaire supérieur	134	30,3 %
Études à l'étranger (sans équivalence)	222	51,2 %
Total	442	100 %

Source : Bruxelles-formation, Actiris

Malgré les progrès initiés par l'Administration de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁽²⁾, la complexité et la longueur de la procédure entraînent encore de nombreux refus, ou d'abandons. Les diplômés à l'étranger sont souvent poussés à accepter des emplois précaires pour lesquels ils sont surqualifiés, voire des emplois non déclarés.

Face à ces constats, Actiris et le CIRÉ (coordination et initiatives pour étrangers et réfugiés) ont développé le site www.mondiplome.be, qui regroupe en un seul lieu les informations utiles sur les équivalences de diplômes étrangers en Belgique tant du côté néerlandophone (NARIC-Vlaanderen) que du côté francophone (Fédération Wallonie-Bruxelles) du pays. Il a pour but de rendre l'information plus accessible aux demandeurs et ce, en trois langues.

Le contenu du site offre des informations complètes permettant au visiteur de poursuivre ses démarches seul ou bien de prendre contact avec un organisme de soutien dans chaque Région, comme c'est le cas de BON et du CIRÉ pour le public de chercheurs d'emploi à Bruxelles.

(1) Le stage de transition s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris et qui sont en stage d'insertion (=ex stage d'attente) et sont titulaires au maximum d'un CESS.

(2) L'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles examine 20.000 dossiers de d'équivalence pour le niveau du secondaire supérieur et 8.000 dossiers pour l'enseignement supérieur et universitaire.

eDiv : un outil de gestion de la diversité dans l'entreprise

Peut-on exiger qu'un(e) candidat(e) joigne une photo à son CV ? Peut-on refuser une formation à un travailleur âgé ? Un employeur peut-il refuser un(e) candidat(e) diabétique, asthmatique ou en surpoids ?

Afin d'aider les employeurs à trouver les réponses adéquates à ce type de question, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances a développé une nouvelle plate-forme en ligne eDiv destinée à une aide en matière de législation anti discrimination dans des termes accessibles. Les publics cibles sont prioritairement les managers d'entreprises privées et publiques ainsi que les responsables RH. Les conseillers-ère-s en prévention, personnes de confiance, délégué-e-s syndicaux et toutes personnes intéressées par le thème de l'égalité sont également visées.

Les différentes étapes de la relation de travail y sont abordées : recrutement, gestion d'équipe, formation et licenciement. L'outil en ligne eDiv n'utilise pas moins de 120 situations concrètes rencontrées par les entreprises pour présenter les bases légales et réglementaires applicables en matière de non-discrimination. Des avis juridiques et des conseils pratiques sont également proposés afin d'offrir les balises utiles et nécessaires à des problèmes posés. Un espace Forum permet quant à lui une interactivité nécessaire pour une telle démarche formative.

Cet outil en ligne sera en outre alimenté par de nouvelles situations qui seront soumises au Centre interfédéral pour l'égalité des chances par les employeurs.



eDiv est accessible via l'URL www.ediv.be.

Suivi du Colloque du Conseil consacré au double défi international de Bruxelles

Lors du Colloque «Le double défi international de Bruxelles» organisé par le Conseil économique et social le 30 mai 2013 furent évoquées différentes problématiques relatives à « Bruxelles, ville internationale ». Certaines d'entre elles méritaient, soit un approfondissement, soit un suivi qui pourraient déboucher sur des recommandations, suffisamment concrètes pour pouvoir les adresser aux responsables politiques bruxellois en la matière.

C'est ainsi qu'en prolongement de ce Colloque, le Conseil d'administration du Conseil économique et social conviait ce 3 novembre des experts de haut niveau (Lahcen HAMMOU, Atrium; Wouter VAN BELLINGEN, Minderhedenforum; Christine KULAKOWSKI, Centre bruxellois d'action interculturelle, Michel VANDERKAM, Centre interfédéral pour l'Egalité des chances, Jan VANTHUYNE, Frédéric POUPINEL, SPF Emploi ; Andrea REA (ULB-GERME). Monica DE JONGE, Actiris ; Eric CORIJN, Brussels Studies Institute (BSI); Joost VAESSEN, BSI ; Paul DE KNOP, VUB ; Pierre JADOUL, USL ; Anne WEYEMBERGH, Institut d'Etudes européennes ; Françoise LAFAUT, Institut de Formation de Cadres pour le Développement (IFCAD)). Ceux-ci ont répondu à certaines questions formulées préalablement :

Comment valoriser les apports des populations d'origine étrangère à Bruxelles ?

Comment réaliser plus d'«égalité» à l'embauche en Région de bruxellois ?

Comment capitaliser sur les atouts de Bruxelles, ville mondiale/internationale ?

Comment impliquer la recherche (R&D) dans la création d'emplois en bruxellois ?

Comment des Bruxellois pourraient-ils s'intégrer aux métiers de «l'international», tels que l'humanaire, et le lobbying ?

Comment visibiliser Bruxelles, 1^{ère} ville étudiante du pays, ouverte à l'international ?

Les réponses qui furent fournies par les orateurs aux questions posées s'avèrent d'ores et déjà riches d'enseignements. Le Conseil doit à présent s'en saisir en vue de proposer un certain nombre de recommandations, en rapport avec la capitalisation de Bruxelles comme ville internationale à plusieurs dimensions.

COUPON-RÉPONSE

Vous souhaitez être tenu(e) informé(e) des activités du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale ?

CESRBC - Madame Boudjaoui

Boulevard Bischoffsheim, 26
1000 Bruxelles

02/205 68 68

02/502 39 54

cesr@ces.irisnet.be

Mr Mme

NOMPRÉNOM.....

INSTITUTION

FONCTION.....

ADRESSE

CODE POSTAL.....LOCALITÉ.....

TÉL.....FAX.....GSM.....

E-MAIL.....

REMARQUES: